



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 12 MARS 2018

Étaient présents : Mme Delphine BÜRKLI, M. Alexis GOVCIYAN, M. Sébastien DULERMO, Mme Claire GANNET, Mme Adeline GUILLEMAIN, Mme Sylvie LEYDET, Mme Gypsie BLOCH, M. Sylvain MAILLARD, M. Bertrand LIGER, Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL.

Étaient excusés : M. Jean-Baptiste DE FROMENT qui a donné pouvoir à Mme Delphine BÜRKLI, Mme Isabelle VUGHT qui a donné pouvoir à Mme Sylvie LEYDET et Mme Claire MOREL qui a donné pouvoir à Mme Pauline VÉRON.

Est arrivée en cours de séance : Mme Claire GANNET (arrivée à 18 h 50).

Sont parties en cours de séance : Mme Adeline GUILLEMAIN (départ à 20 h 00) qui a donné pouvoir à Mme Claire GANNET et Mme Pauline VÉRON (départ à 20 h 40) qui a donné pouvoir à M. Jonathan SOREL.

DÉLIBÉRATION 09.2018.009 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.
Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET est désignée comme secrétaire de la séance du Conseil d'arrondissement du 12 mars 2018.

DÉLIBÉRATION 09.2018.010 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 22 JANVIER 2017.
Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 22 janvier 2017 est approuvé.

Madame le Maire expose que M. Jonathan SOREL a déposé dans les délais un vœu sur la question des voies sur berges. L'exécutif municipal du 9^e dépose également un vœu après l'arrêté de la Maire de Paris pris mercredi après-midi.

Conformément au règlement intérieur, le vœu va être déposé sur table et abordé en dernière partie du Conseil d'arrondissement pour rappeler la volonté de l'exécutif de laisser ce site aux piétons.

AJOUT D'UN VŒU PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9E ARRONDISSEMENT, RELATIF AUX CONDITIONS DE RÉUSSITE D'UNE PIÉTONNISATION DE LA VOIE SUR BERGES RIVE DROITE.

L'ajout d'un vœu à l'ordre du jour est adopté.

Mme Pauline VÉRON souhaite également, en application de l'article 19 du règlement du Conseil, déposer un vœu relatif au projet de réaménagement de la rue des Martyrs à l'ordre du jour.

Madame le Maire répond que ce vœu n'a pas été déposé dans les délais prévus par le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement et que rien ne justifie de l'inscrire en urgence. Elle propose donc très sereinement d'aborder ce sujet à l'occasion du Conseil d'arrondissement au mois d'avril prochain.

Mme Pauline VÉRON indique qu'il est prévu dans le règlement intérieur la possibilité de déposer un vœu comme Madame le Maire vient de le faire.

Madame le Maire répond que les élus ont pris l'habitude depuis le début de la mandature de prendre le temps de la consultation sur chaque dossier. Elle ne voit aucun problème pour discuter de l'aménagement de la rue des Martyrs mais il n'y a eu aucune décision de sa part ou de la Ville de Paris qui justifie d'inscrire en urgence ce vœu à l'ordre du jour. Il ne faut pas que chacun décide de déposer un vœu sur n'importe quel sujet sans que ce ne soit au préalable défini dans l'ordre du jour.

Mme Pauline VÉRON le regrette car cela est déjà arrivé mais reconnaît que le délai est dépassé.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT.

Madame le Maire annonce l'inauguration fin janvier d'un nouvel équipement au sein de la Mairie du 9^e, le RAM-RAP, lieu dédié aux nounous et aux assistantes maternelles la semaine et aux parents et aux enfants le week-end. C'est un équipement qui a ouvert fin janvier et qui vit sa vie, qui reçoit de plus en plus d'enfants, c'est une bonne chose. Il y a 15 jours, Madame le Maire a reçu le prix des Eco maires à l'Assemblée nationale avec Mme Gypsie BLOCH, avec la Caisse des écoles, le Chaînon manquant et le Conseil Municipal des enfants pour récompenser sa politique en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire et surtout pour avoir été pionniers sur la collecte des biodéchets et la redistribution des surplus alimentaires.

La concertation sur l'aménagement de la rue des Martyrs se poursuit, il y a eu un certain nombre de réunions et de groupes de travail depuis décembre, une réunion publique fin janvier où il y avait beaucoup de monde, les acteurs économiques, les commerçants, les parents d'élèves. Cette concertation se poursuit. Le résultat de cette concertation sera fait au prochain Conseil d'arrondissement.

Dans le cadre du plan Grand Froid, Madame le Maire a souhaité que le plus d'équipements possible soient ouverts aux personnes les plus démunies. Le gymnase Gauguin a ouvert ses portes pendant quatre semaines et c'est l'association du centre protestant d'action protestante qui a encadré ce gymnase où 90 personnes ont été accueillies chaque jour. Profitant des vacances scolaires, Madame le Maire a demandé à la présidente de la Région, Valérie PÉCRESSÉ, l'autorisation d'ouvrir le lycée Lamartine et son gymnase où ont été accueillis un certain nombre de familles, femmes, enfants, maris, qui avaient besoin d'aide. Il faut rester extrêmement vigilant sur les personnes les plus fragiles.

Au centre Coallia se tenait hier soir une manifestation culturelle au profit des réfugiés. Il a accueilli en un an, puisque la première année d'ouverture de ce centre pour migrants à la cité Charles Godon sera bientôt fêtée, 8 000 mineurs qui auront été suivis grâce à ce centre.

Quelques dates à noter dans les agendas : du 14 mars à la fin avril, exposition du sculpteur Nicolas LEFÈVRE à la Mairie du 9^e ; le lundi 19 mars à midi la cérémonie en mémoire des victimes de la Guerre d'Algérie et des combats du Maroc ; le samedi 24 mars de 10 h à 18 h, première journée des familles du 09 pilotée par Mme Gypsie BLOCH ; le 27 mars, poursuite du travail de mémoire avec une conférence « Témoignage de Larissa Cain », survivante du ghetto de Varsovie en salle du Conseil, conférence organisée en partenariat avec la société des Membres de la Légion d'honneur ; le 7 avril, la Chasse aux n'œufs, square Montholon, qui devient une tradition chaque année depuis maintenant trois ans ; ce même jour, le Printemps du Sport où tous les équipements sportifs seront réquisitionnés et ouverts aux habitants de l'arrondissement pour faciliter la pratique du sport qui n'est pas toujours simple à Paris et dans le 9^e également puisqu'il faut déplorer et dénoncer un certain nombre de grèves – dites « perlées » – surtout dans les piscines et dans les équipements sportifs de la ville. Madame le Maire, avec Mme Adeline GUILLEMAIN, se dit extrêmement préoccupée par ces grèves à répétition, surtout au centre Valeyre. Elles attendent des mesures fortes de la part de la direction Jeunesse et Sports de la Ville de Paris pour que cette situation qui n'est pas tenable puisse être résolue, car on parle d'une situation qui perdure depuis six ou sept ans. Enfin, le prochain Conseil d'arrondissement se tiendra le lundi 16 avril à 18 h 30.

RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

M. Alexis GOVCIYAN expose que le conseil de sécurité et de prévention de la délinquance de l'arrondissement s'est réuni le 9 février, c'était l'occasion pour Madame le Maire de le présider et d'organiser le temps d'évaluation des différentes actions entreprises en matière de sécurité et de tranquillité de la population. C'était un bilan d'étape et on a constaté que globalement, la sécurité s'est améliorée dans l'arrondissement au cours de ces trois dernières années. D'abord, des moyens supplémentaires, 92 gardiens de la paix en plus ont été alloués au commissariat central du 9^e afin de redoubler d'effort dans la lutte contre la délinquance et les incivilités.

Sur l'année 2017, le territoire a connu également des évolutions favorables. D'abord, les atteintes volontaires à l'intégrité physique ont reculé de 5,2 %, il y a une nette amélioration parce que la police fait très bien son travail. Les violences crapuleuses, quant à elles, ont reculé de plus de 7,7 %, donc presque 8% ; les atteintes aux biens ont également reculé, les vols violents de - 7,6 %, et les vols à la tire également, plus de 10 % de diminution au niveau de l'évolution par rapport à 2016 ce sont des chiffres importants. Enfin infractions économiques et financières enregistrent une baisse significative de plus de 8,8 %.

Madame le Maire a souhaité que la mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien soit pleinement articulée et concomitante avec celle de la procédure pénale et que les forces de l'ordre soient dotées d'instruments adaptés à la réalité du terrain qui leur permettent d'apporter des réponses rapides et effectives aux infractions mineures, mais insupportables aux yeux des concitoyens, en lien avec la justice. La municipalité travaille également avec les équipes de la DPSP (Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection) installée désormais rue de Liège afin de soulager les forces de police sur le terrain. Il est demandé quotidiennement aux agents de la DPSP d'assurer une surveillance plus active des équipements publics, des espaces verts, des squares, mais aussi de mieux contrôler les dispositifs de protection des écoliers aux abords des établissements scolaires. Il leur est également demandé de verbaliser les deux roues motorisées ou non qui circulent illégalement sur les trottoirs et qui empoisonnent la vie des concitoyens.

Alors que le printemps approche, M. Alexis GOVCIYAN rappelle que les élus considèrent comme essentiel de poursuivre les actions de prévention et les acteurs sociaux dans l'accompagnement des sans-abris sont réunis régulièrement, Madame le Maire a déjà évoqué le plan Grand Froid.

Il indique que Madame le Maire a reçu jeudi dernier, M. Mathieu GARRIGUE-GUYONNAUD qui est sous-préfet et récemment nommé directeur adjoint du cabinet du préfet de police en remplacement de M. Serge BOULANGER qui a rejoint la préfecture de Loire-Atlantique. Cette rencontre a été l'occasion pour les élus de souligner leur attachement au maintien de la qualité des relations et des échanges avec le cabinet du préfet et d'exprimer leur volonté d'assurer une collaboration encore plus resserrée. Ils ont pu évoquer avec lui les principaux dossiers en cours et leurs préoccupations : tout d'abord la demande d'élargissement du périmètre portant l'interdiction de la vente à emporter de boissons alcoolisées au nord-ouest de l'arrondissement. Comme chacun le sait, la vie nocturne se concentre essentiellement dans la partie nord avec le quartier Pigalle et dans le sud-est avec le quartier du Faubourg Montmartre. Ces deux périmètres festifs font l'objet d'un arrêté préfectoral. La situation s'est globalement améliorée, sauf sur la place de Clichy, pour laquelle Madame le Maire a souhaité que le périmètre soit élargi et que désormais, la place de Clichy et ses alentours soient également inclus dans l'arrêté d'interdiction pour que les riverains puissent bénéficier des mêmes situations de tranquillité que dans le reste de l'arrondissement.

Par ailleurs, dans un contexte de menace terroriste toujours élevée qui pèse sur la France, même si on a l'impression que tout va bien la menace est là, Madame le Maire a souhaité que soit ajoutée la zone correspondant à la ZTI Saint-Lazare – Opéra – Grands Boulevards à la liste des périmètres qualifiés de sensibles et dont il convient d'assurer la protection. C'est quelque chose qui est également entendu par le préfet de police. Dans ce quartier, par ailleurs, il y a des flux de piétons importants et une expérimentation, avec M. Sébastien DULERMO, a démarré pour la rue Mogador. Si elle était concluante, elle pourrait donner lieu à l'anticipation de toute attaque terroriste qui pourrait intervenir dans ce quartier. Les suites réservées à cette expérimentation seront communiquées.

En matière de respect de l'espace public, les élus continuent à rencontrer les riverains, récemment ceux de la rue du Delta, mais aussi des gérants d'établissement de nuit comme le Wall Street Pigalle au 49 boulevard de Clichy qui pose énormément de problèmes aux riverains, ou l'Embuscade située au 47 rue de la Rochefoucauld qui pose également beaucoup de problèmes. Les élus travaillent avec eux pour que les choses s'améliorent.

M. Alexis GOVCIYAN indique que Madame le Maire a été interpellée au sujet du Scandale de la rue Viollet-le-Duc. Il pense qu'il y aura quelques suites par rapport à ce que l'on a appris récemment sur le Dream Café rue des Martyrs et le Mikado rue Lallier.

Tous ces dossiers sont pris en charge parce que ces séries de rencontres peuvent porter leurs fruits et obtenir des résultats, comme récemment au 33 rue Lamartine, lorsqu'ont été réglés, en lien avec les riverains, avec Uber France et les équipes de police, les problématiques à la fois de trafics mais aussi d'organisation d'activités répréhensibles.

Enfin, M. Alexis GOVCIYAN veut remercier une nouvelle fois le commissaire central de police par intérim, Mme Rachel ABREU, toutes ses équipes, pour leur travail remarquable accompli pendant l'absence et depuis la triste disparition du commissaire M. Thierry LEGRIS, parti prématurément. Mme ABREU quittera très prochainement le 9^e arrondissement pour d'autres horizons, il lui souhaite de suivre une brillante carrière. Elle sera remplacée début avril, par Monsieur le commissaire Alain CHASTRUSSE actuellement en poste à Saint-Denis.

Madame le Maire remercie Monsieur le Premier adjoint pour cet exposé extrêmement complet qui donne vraiment un tableau clair de la situation en termes de sécurité dans l'arrondissement et se joint à lui pour remercier très chaleureusement Mme ABREU et lui souhaiter le meilleur dans la suite de sa carrière.

RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

M. Sébastien DULERMO indique que pour ce qui concerne la propreté, on est dans une période transitoire, c'est-à-dire qu'on sort d'une phase où les agents ont été en intempérie comme la plupart des métiers qui concernent les travaux publics, dans une phase où il a beaucoup plu. Donc, les rues paraissent un peu plus propres, mais ensuite on est passé à une période de froid, avec de la neige et surtout une température à $- 0^{\circ} \text{C}$ qui ne permettait pas le lavage des rues. Celui-ci, qui n'a pas été effectué depuis au moins trois semaines reprend progressivement, c'est pourquoi on constate des rues assez souillées.

Cela n'empêche pas de travailler sur le fond et sur les dossiers. On en arrive au passage de l'atelier du 9-4, l'atelier Trudaine, avec des horaires 7 h 42 qui sont vraiment effectifs. L'atelier de l'après-midi commence ce mois-ci, toujours sur l'avenue Trudaine avec à la base un atelier de l'après-midi qui était concentré sur deux quartiers, sur le nord de l'arrondissement et le sud, quartier du Faubourg Montmartre. Maintenant, l'atelier d'origine de l'après-midi va se concentrer plutôt sur le Faubourg Montmartre et on aura un deuxième atelier qui va se concentrer sur le quartier nord de l'arrondissement, surtout sur le quartier nord-est. On pourra leur demander d'intervenir plus ponctuellement sur des urgences, sur les autres quartiers ce qui donne un peu de facilité pour s'adapter à la situation du terrain. En parallèle, on travaille sur le plan propreté que M. Sébastien DULERMO pourra présenter au prochain conseil.

Madame le Maire rappelle qu'avec son adjoint chargé de la propreté, ils se sont investis pour obtenir la mise en place du nouvel atelier d'après-midi dans un quartier extrêmement fréquenté et résidentiel, le quartier Trudaine-Rochechouart, c'est une très bonne nouvelle. Le travail sera poursuivi avec le nouveau directeur de la propreté de la Ville de Paris, M. Olivier FRAISSEIX pour mettre vraiment en place un dispositif adapté au quartier des grands magasins. On avance avec la DPE et les grands magasins pour que les besoins très importants sur le quartier des grands magasins entre Opéra et Saint-Lazare puissent être pleinement adaptés aux flux et à l'activité commerciale.

INFORMATIONS PAR MME LE MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT SUR LES PROJETS DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE PARIS (CONSEIL MUNICIPAL ET CONSEIL GÉNÉRAL) INTÉRESSANT LE 9^E SANS RELEVER DE LA COMPÉTENCE D'AVIS DU CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Madame le Maire passe au point 4 de l'ordre du jour, informations sur les projets de délibération du Conseil de Paris qui intéressent le 9^e sans relever de sa compétence d'avis. La DASCO.07G concerne des dotations complémentaires de fonctionnement pour des collèges publics, en l'occurrence les collèges Paul Gauguin, Jacques Decour, Jules Ferry et Lamartine. Il s'agit de mobilier, de bancs pour les cours, de tables de tennis de table, du remplacement de 30 ordinateurs pour le lycée Jacques Decour.

La DASCO.14G est relative au budget participatif des collèges avec une subvention d'équipement pour le lycée Lamartine et son projet de classes mobiles à hauteur de 40 000 euros.

DÉLIBÉRATION 09.2018.011 (2018.DFPE.31) - SUBVENTIONS (1.396.403 EUROS), SUBVENTION (306.585 EUROS) ET AVENANTS À L'ASSOCIATION U.D.A.F (9^E) POUR SES NEUF ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Madame le Maire présente la DFPE.31 qui est une subvention pour l'UDAF, pour ses 9 établissements d'accueil de la petite enfance dans Paris, dont l'établissement de la rue Blanche dans le 9^e arrondissement. Madame le Maire note que l'UDAF participera le 24 mars à la journée des familles du 9.

Mme Gypsie BLOCH explique que le multi-accueil de la petite enfance situé rue Blanche est géré par l'association UDAF de Paris dont le siège social est également situé dans le 9^e arrondissement, place Saint-Georges. La délibération concerne une subvention de fonctionnement et une subvention d'équipement.

Pour mémoire, un établissement de type multi-accueil est une halte-garderie et des places à temps plein pour une capacité d'accueil de 32 berceaux. C'est une structure qui est agréée depuis avril 2014 et qui occupe des locaux dont l'association est propriétaire.

La nouvelle convention qui va être signée se base sur l'exercice 2017 pour son calcul avec un taux d'occupation de 73 % et un objectif de passer à 75 %, ce qui est dans la norme, et un taux de fréquentation de 62 % avec un objectif de passer à 65 %. Une santé financière plutôt bonne puisque l'association présente un excédent, ce qui va entraîner une baisse de la subvention de fonctionnement conformément à ces résultats.

La subvention de fonctionnement proposée pour 2018 est de 230 217 euros, en baisse de 2,86 %, donc quasiment stable par rapport à l'exercice précédent et celle votée en 2017. Pour la subvention d'équipement, le montant proposé est de 306 585 euros qui correspondent aux charges d'amortissement de l'emprunt pour les locaux. Mme Gypsie BLOCH invite à voter favorablement cette subvention pour cette association qui accueille 32 enfants avec une qualité irréprochable et donc des familles très heureuses dans cet établissement.

Mme Pauline VÉRON indique que son Groupe votera la subvention de la Ville de Paris à cette crèche. C'était un montage assez innovant imaginé par M. Jacques BRAVO pour permettre à l'UDAF de s'installer dans cette crèche puisque la municipalité avait accompagné financièrement les travaux, l'installation, alors que normalement pour des crèches associatives, c'est juste une subvention de fonctionnement. Finalement, ce montage montre que cela a permis de créer une crèche supplémentaire avec un soutien particulier de la Ville de Paris à cette association. Elle sait que l'UDAF a d'autres crèches associatives dans Paris, c'était un peu pour eux un test de montage. Elle se dit très heureuse de voir que cette crèche fonctionne bien, qu'elle accueille dans de bonnes conditions les enfants. Ce n'est pas évident de trouver en plus un petit jardin derrière cette crèche pour accueillir les enfants et pour que les enfants soient dehors.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DFPE.31.

DÉLIBÉRATION 09.2018.012 (2018.DAC.450) - SUBVENTIONS (17.700 EUROS) À DIX-HUIT COMITÉS D'ARRONDISSEMENT DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGÉRIE, MAROC, TUNISIE.

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Alexis GOVCIYAN expose que la FNACA est une association qui a pour but d'entretenir et de renforcer des liens de camaraderie et de solidarité entre les anciens mobilisés en Algérie, Tunisie et Maroc.

Tous les ans, le 19 mars, se déroule une cérémonie de commémoration. Cette association fait un travail important, elle travaille notamment sur la sauvegarde des droits matériels et moraux de ses membres et en même temps, souhaite œuvrer en faveur de la paix.

Comme les années précédentes, la subvention est de 800 euros et M. Alexis GOVCIYAN propose de voter cette subvention.

Mme Pauline VÉRON indique que son Groupe votera comme chaque année cette subvention de la Ville de Paris à la FNACA du 9^e d'un montant de 1 000 euros comme les autres années. Et veut saluer également de son côté le travail excellent fait par la FNACA du 9^e qui permet d'entretenir la mémoire et également d'être présente à l'occasion notamment de la cérémonie du 19 mars, mais aussi à l'occasion des autres cérémonies commémoratives à la mairie du 9^e.

Madame le Maire remercie Mme Pauline VÉRON de souligner ce point parce que depuis son arrivée, le nouvel exécutif a souhaité, pour qu'il n'y ait pas de compétition de concurrence des mémoires, que tout le monde puisse se réunir et que le 5 décembre, qui n'était pas commémoré jusqu'alors à la mairie du 9^e, puisse l'être avec l'UNC. C'est M. Alexis GOVCIYAN qui a œuvré tout particulièrement pour cette réconciliation entre les mémoires.

M. Alexis GOVCIYAN dit que la compétence mémoire étant importante, il était utile que les uns et les autres, qui étaient séparés, divisés, qui ne se parlaient pas forcément puissent se remettre ensemble. C'est désormais chose faite. Le 19 mars, des représentants de l'UNC viennent à la cérémonie de commémoration et le 5 décembre, ce sont des représentants de la FNACA qui sont présents. C'est le début d'une réconciliation d'un travail de mémoire qui ne peut être que conjugué et partagé, c'était le sens des rapprochements souhaités. On peut rendre hommage aux présidents des deux structures car ils ont cette même volonté et ils veulent plutôt assurer un travail de mémoire pour maintenir, développer et transmettre cette mémoire indispensable notamment auprès des plus jeunes générations, même si ce n'est pas facile tous les jours.

Madame le Maire salue également M. Denis SAULOU pour l'UNC et M. Jean-François NAUDIN pour la FNACA qui ont su impulser ce nouveau départ en 2014 après de nombreuses discussions. Mais ils se sont retrouvés sur l'essentiel, c'est le plus important.

DÉLIBÉRATION 09.2018.013 (2018.DAC.483) - SUBVENTIONS (5.750 EUROS) À SEPT ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS ET COMITÉS DU SOUVENIR (1^{ER}, 3^E, 9^E, 12^E, 18^E, 19^E).

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Alexis GOVCIYAN indique qu'il s'agit du comité d'entente des anciens combattants du 9^e arrondissement. Ce comité est un comité d'entente qui réunit la FNACA, l'UNC et leur travail est de perpétuer aussi la mémoire des anciens combattants avec un cadre plus global et le travail qui est fait mérite d'être salué. Ce comité est également présidé par M. Jean-François NAUDIN qui est l'homme à la fois de l'apaisement, du travailler ensemble. Il pense qu'on peut saluer son travail.

Madame le Maire souligne que l'on s'est beaucoup attaché à la présence des enfants pendant ces cérémonies puisque la transmission est absolument essentielle. Et M. Jean-François NAUDIN travaille de concert avec M. Denis SAULOU et les élus pour associer le plus possible les enfants à chacune des commémorations ou des visites sous l'Arc de Triomphe régulièrement avec les collégiens et les lycéens du 9^e.

Mme Pauline VÉRON indique que son Groupe votera cette subvention de la Ville de Paris au comité des anciens combattants, comités du souvenir du 9^e. Elle veut aussi saluer le travail de M. Denis SAULOU qui fait un travail effectivement important et qui, face à des anciens combattants de plus en plus vieillissants, apporte une dynamique et arrive à faire en sorte qu'il y ait des réunions régulières, qu'un maximum d'anciens combattants soit présent aux commémorations avec les enfants.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DAC.450.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DAC.483.

DÉLIBÉRATION 09.2018.014 (2018.DAE.53) - RÉFORME DES REDEVANCES ET DES RÈGLEMENTS APPLICABLES AUX ACTIVITÉS COMMERCIALES DURABLES SUR LE DOMAINE PUBLIC PARISIEN.

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET expose que la délibération porte sur la réforme des redevances et des règlements applicables aux 247 commerçants qui exercent leur activité économique sur la voie publique et dans les espaces verts. Ces activités qui contribuent à l'animation commerciale des quartiers tout en participant à la convivialité, au maintien du lien social et à l'attractivité économique de la capitale recouvrent pour autant des réalités sociales et économiques très diverses et, il faut le reconnaître, très inégales.

Ainsi, les activités dans les espaces verts tiennent davantage de l'animation que de l'activité commerciale fortement rémunératrice et les activités ludiques et enfantines dépendent bien souvent des conditions météorologiques. Cette pluralité de situations se traduit par une multiplicité de règlements. En effet, six règlements différents encadrent actuellement les activités commerciales sur la voie publique et dans les espaces verts, dont les plus anciens n'ont pas été revus depuis plus de dix ans, et plus de vingt ans pour certains.

En 2010, une réforme a acté l'attribution après appel à proposition de tout emplacement créé ou vacant selon l'appréciation d'un projet et non plus à l'ancienneté, ce qui a permis d'agir sur la qualité de l'offre et sur l'esthétique des structures. Cette réforme a également instauré pour les commerçants sur la voie publique un mode de calcul de redevance tenant compte de la commercialité des voies selon la classification par catégorie en vigueur.

Afin d'améliorer la gestion générale de ces commerces et de l'adapter aux réalités d'exploitation actuelle, il est proposé une refonte des redevances dont les modalités de fixation seront présentées pour chaque appel à proposition et une réduction du nombre de règlements en vue d'uniformiser les modalités d'occupation, les pratiques de gestion et les procédures d'attribution.

Le montant de la redevance sera désormais forfaitaire et non plus calculé comme auparavant à partir de la déclaration du chiffre d'affaires réalisé. Il sera annexé annuellement sur l'évolution de l'indice des loyers commerciaux.

Il est également proposé de refondre les six réglementations en un seul règlement unique. Aussi, et sous condition de l'adoption au prochain Conseil de Paris de l'amendement de son Groupe à ce projet de délibération, précisant que le Maire d'arrondissement est membre de droit du comité de sélection pour les emplacements situés sur son territoire et que la Maire de Paris décide de l'attribution des emplacements après avis du Maire de l'arrondissement concerné.

Mme Sylvie LEYDET propose d'adopter cette délibération sous les conditions susvisées.

Madame la Maire reconnaît qu'il s'agit d'une délibération un peu technique qui vise à clarifier la situation et le 9^e est concerné par le boulevard Hausmann et un certain nombre de lieux touristiques et par la présence d'activités commerciales sur l'espace public. C'est une délibération qui va dans le bon sens.

Mme Pauline VÉRON indique que son Groupe votera cette délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DAE.53.

DÉLIBÉRATION 09.2018.015 - MISE À DISPOSITION À TITRE GRATUIT D'UN TERRAIN À USAGE DE JARDIN PARTAGÉ SUR LE TEP PAUL VALEYRE, 24 RUE DE ROCHECHOUART (9^E) - AUTORISATION DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION ET D'USAGE AVEC L'ASSOCIATION "L'ACCUEILLETTE DU 9^E".

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Madame le Maire passe au point suivant, l'environnement avec M. Sébastien DULERMO et la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé sur le TEP, le terrain sportif Valeyre qui se trouve 24 rue de Rochechouart. C'est la poursuite de tout un travail réalisé depuis quatre ans maintenant de remise à niveau du complexe Valeyre entre la bibliothèque, le centre d'animation, l'école maternelle et la cour qui avaient besoin de beaucoup de travaux, ainsi que le terrain de sport. Cela a pris un peu de temps de travailler sur la réhabilitation du terrain de tennis à côté duquel se trouve un petit terrain qui va dorénavant accueillir un jardin partagé.

M. Sébastien DULERMO explique que cette délibération a pour objet de formaliser la gestion du futur jardin partagé qui sera, en plus du potager vertical de la cour de la mairie, le premier jardin partagé du 9^e. Jusque-là, les élus s'étaient plutôt opposés à ce qu'il y ait un jardin partagé dans les squares actuels parce que ce sont des petits squares. Il fallait un endroit spécifique dédié et ce lieu est totalement bien pensé pour cela. Il était un peu délaissé par la direction de la jeunesse et des sports, il y avait un ancien boulodrome qui a finalement été reconverti en petit jardin pour l'école du 22 Rochechouart. L'association l'Accueille a voulu se saisir de cette gestion pour essayer de faire vivre cet espace avec l'ensemble des riverains et des gens du 9^e de ce secteur. Les travaux ont pris du retard, notamment parce que les travaux du TEP avaient eux aussi du retard, c'était un décalage de chantier. Ce projet avait été retenu au budget participatif 2016 avec une enveloppe allouée de 60 000 euros pour réaliser l'ensemble des travaux. Des travaux ont été faits cet hiver avec toute la reprise d'une quinzaine d'arbres fruitiers qui ont été plantés par les enfants du 22 Rochechouart. Il y a ensuite des travaux en cours qui devraient se terminer d'ici à la fin du mois sur le jardin partagé lui-même. Il a fallu enlever toute la terre pour remettre de la bonne terre. Si ces travaux coûtent quand même un certain prix, 60 000 euros, c'est parce que tout doit être fait à la main et qu'on ne peut pas amener de véhicule jusqu'à cette parcelle.

M. Sébastien DULERMO invite chacun à aller voir dans le futur ce jardin qui sera vraiment très agréable pour les gens du quartier.

Mme Pauline VÉRON confirme que c'est un beau projet qui voit le jour porté par les habitants à travers le budget participatif. Son Groupe votera cette délibération qui va permettre à l'association de gérer ce jardin partagé souhaité par les habitants.

C'était effectivement un endroit à côté du TEP qui servait depuis quelques années à des enfants notamment de l'école Buffault pour faire un petit peu de jardinage et de plantation. C'était déjà un lieu qui amorçait cette évolution. On va jusqu'au bout de l'usage de cet espace en jardin partagé. On avait longtemps cherché un endroit pour faire un jardin partagé dans le 9^e et ce n'est pas évident parce qu'on sait très bien que c'est un arrondissement extrêmement minéral. On avait proposé à une époque qu'un tout petit bout du square Montholon puisse être fait en jardin partagé mais le nouvel exécutif à son arrivée à la Mairie du 9^e n'a pas souhaité donner suite à ce projet, estimant qu'il n'y avait pas la place. Mme Pauline VÉRON trouve très bien qu'il y ait, grâce à ce budget participatif et le fait qu'une association se soit créée, enfin un jardin partagé dans le 9^e arrondissement qui serve à la fois aux enfants et aux habitants.

Madame le Maire rappelle qu'en 2014, l'exécutif avait le projet, avec M. Sébastien DULERMO du jardin partagé de Valeyre, et qu'il a voulu mener à bien ce projet avec les habitants qui ont déposé ce projet. C'est un projet qu'elle a souhaité retenir avec les membres de la commission ad hoc parce qu'il était cohérent avec la politique menée dans l'arrondissement. Elle pense que ce sera un endroit qui sera partagé par tous, et permettra à un grand nombre d'habitants de venir jardiner.

M. Sylvain MAILLARD veut poser une question plus technique. C'est effectivement un beau projet accompagné par tous d'une façon ou d'une autre depuis quelques années de réflexion sur ce bout de terre enclavé. Quelles vont être les conditions d'accès à cet emplacement qui est quand même compliqué ? Une association qui le gère, c'est très bien puisque l'on n'a pas forcément les moyens de l'entretenir. C'est collaboratif, c'est très bien. Mais les difficultés rencontrées il y a quelque temps, ce sont justement les conditions d'accès concrètes, la clé, la traversée de l'école. Ou bien quels sont les passages pour que les habitants puissent, s'ils le souhaitent, avoir accès à ce jardin dans la mesure où ils ont participé à son financement à travers le budget participatif ?

M. Sébastien DULERMO explique que le terrain sera accessible aux mêmes horaires que le centre. Donc, quand le centre est ouvert, le jardin est accessible. Il faudra passer par le TEP, donc obligatoirement sur le côté, il y a un petit passage. En revanche, pour jardiner il faut faire partie de l'association mais il est ouvert au public, à tout le monde, tous les jours de la semaine aux horaires d'ouverture du TEP. Il n'y a pas de fermeture et tout le monde peut y accéder en espérant que par la suite il n'y aura pas de dégradations, vu cette situation. Il est assez retiré, il n'est pas visible de tout le monde, donc les personnes qui vont y aller seront celles qui seront intéressées. En cas de dégradations, si des personnes mal intentionnées y vont, peut-être faudra-t-il mettre une fermeture. Mais on souhaite que ce soit vraiment ouvert sur le quartier.

D'ailleurs l'association va essayer de faire le maximum pour faire connaître ce jardin pour que les gens puissent s'y promener et surtout les enfants. Il y aura toujours une partie réservée aux écoles.

La délibération 09.2018.015 est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 09.2018.016 (2018.DPE.6) - APPROBATION DU ZONAGE PLUVIAL.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO explique que le principe du zonage d'assainissement est de faire en sorte que les eaux de pluie s'infiltrent dans le sol plutôt que d'être évacuées dans les égouts. Aujourd'hui, on est environ à 3 millions de mètres cubes évacués dans les égouts. Le but est que pour tous les projets de construction, de restructuration, d'aménagement et de réaménagement de l'espace public finalement, il soit obligatoire de mettre en place des solutions alternatives au rejet de l'eau dans les égouts.

Il se déclare favorable sur le principe mais se déclare assez inquiet sur les conséquences financières et sur la mise en place de ce plan. Pour donner un exemple concret, le projet de la rue Blanche va entrer en travaux à la fin de l'année 2018. Ce projet de la rue Blanche ressemble à ce qui a déjà été réalisé à l'été dernier sur le même principe en bas de la rue Blanche. Il va être réalisé sur le haut de la rue Blanche à partir de la rue la Bruyère jusqu'à la place Blanche, avec une végétalisation sur la partie entre la rue de Douai et la place Blanche. Ce projet était l'un des premiers projets que les services passaient dans leur commission ad hoc auprès de leur direction, en même temps que l'approbation du zonage d'assainissement. De ce fait, les services ont mené le jeu et ont proposé deux versions du projet : une version en prenant en compte cette façon de faire sur les alternatives au rejet de l'eau et un projet sans. Pour cette opération budgétée à 820 000 euros, le surcoût d'usage pluvial aurait été d'environ 100 000 euros et les délais allongés de cinq mois, de trois mois d'études et ensuite de deux mois de travaux supplémentaires par rapport à ce qu'il avait été envisagé. Donc M. Sébastien DULERMO ne sait pas comment essayer de financer cela alors que la Mairie de Paris, à juste titre, essaie de réduire la voilure sur l'ensemble des projets de voirie ou d'espace public. Comment financer ces coûts supplémentaires ? Comment faire pour rester dans les délais ? Et donc, si on doit mettre en place ce genre d'études supplémentaires, M. Sébastien DULERMO ne voit pas comment réussir d'autant plus que, puisqu'on parle de financement, des élus vont présenter un vœu sur du financement d'entretien de l'éclairage public, la signalisation tricolore...

Il propose un avis plutôt défavorable sur ce plan.

Madame le Maire observe qu'il faut faire preuve de beaucoup de prudence et de vigilance sur les conséquences de l'adoption d'une telle délibération sur les aménagements futurs. Elle espère qu'au Conseil de Paris, les amendements que Madame le Maire pourra proposer avec Mme Gypsie BLOCH et M. Jean-Baptiste de FROMENT permettront d'obtenir des garanties.

M. Sébastien DULERMO ajoute que pour le projet de la rue Blanche, les commissions en Mairie centrale ont choisi le projet sans les aménagements, ce qui inquiète Madame le Maire.

Mme Pauline VÉRON indique que son Groupe votera cette délibération très importante qui vise à essayer que les sols soient moins imperméables pour absorber les eaux de pluie parce qu'aujourd'hui, il faut sortir de la logique historique que l'ensemble des surplus d'eaux de pluie partent dans des canalisations, puis dans la Seine parce qu'il était prévu qu'il y ait une augmentation assez importante des eaux de ruissellement. Donc cette délibération vise à intégrer à partir de maintenant de façon officielle le fait que, dans tous les projets de voirie examinés à Paris, soit intégré le fait qu'une part de ces projets doit prévoir de la pleine terre, des imperméabilisations des sols. C'est l'objectif de cette délibération.

Il est vrai que c'est ambitieux, que cela implique une mise en place de procédures et par moment, peut-être des implications financières ; pas forcément parce qu'avec de l'imperméabilisation, on peut prévoir par exemple une jardinière en pleine terre comme ce qui a été fait, par exemple, déjà dans une ou deux rues du 9^e. Mme Pauline VÉRON pense que c'est très important, cela fait partie des réflexions et des comportements à adopter par rapport au changement climatique. Son Groupe votera cette délibération.

M. Sylvain MAILLARD veut apporter une explication de vote sur cette délibération. Après avoir bien entendu les explications de M. Sébastien DULERMO, il a tendance à dire, d'autant plus que c'est une rue qu'il connaît bien et qui est particulièrement en pente, qu'on a évidemment besoin, particulièrement dans ce haut du 9^e arrondissement d'accompagner ce type d'installation. Il va plutôt suivre l'avis de voter cette délibération en faisant confiance au fait que la Mairie centrale s'engage à accomplir non seulement ce projet, mais aux conditions indiquées.

Madame le Maire fait observer à M. Sylvain MAILLARD que rien n'est dit sur le financement, qu'il n'y a absolument aucun engagement financier de la Ville de Paris en ce sens. On peut continuer à faire des aménagements au rabais comme on l'a vu dans certains quartiers de Paris. L'exécutif du 9^e arrondissement veut faire des aménagements de qualité, ce qui a forcément un coût. En fin de séance sera abordé le problème de l'entretien du mobilier urbain et de l'espace public. La situation à Paris est vraiment très préoccupante.

On demande, en adoptant une délibération comme celle-ci de rajouter des contraintes sans mettre les indispensables moyens financiers. Madame le Maire ne sacrifiera pas les différents aménagements réalisés sur le 9^e pendant cette mandature, comme la rue des Martyrs, la rue Blanche, la rue de Clichy et des artères comme la rue de Montyon, la rue Manuel, ni la qualité de ces équipements pour une délibération mal ficelée et qui ne dit pas tout. Madame le Maire attend du débat au Conseil de Paris, de l'adjoint aux finances et de la Maire de Paris qu'elle a interrogée sur ce point, de savoir si on aura des compensations pour mettre en place ce plan qui se veut effectivement ambitieux. Il est ambitieux, donc il faut y mettre les moyens, il faut sortir de l'incantation parce qu'on est tous pour un air plus respirable, on est tous pour récupérer la pluie, on est tous pour le zéro déchet, mais on doit tous se donner les moyens. On est aujourd'hui dans de l'incantation et finalement assez peu sur le actes.

Un avis défavorable est émis par 10 voix contre et 4 voix pour (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL, M. Jonathan SOREL et M. Sylvain MAILLARD) sur le projet de délibération 2018.DPE.6.

DÉLIBÉRATION 09.2018.017 (2018.DEVE.33) ADOPTION DU PLAN BIODIVERSITÉ DE PARIS 2018-2024.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO annonce qu'il s'agit d'adopter le plan biodiversité pour la période 2018-2024. L'ancien plan était sur la période 2011-2015 ce qui laisse supposer qu'entre 2015 et 2018 on n'a pas travaillé sur la biodiversité.

Il propose d'adopter ce plan avec lequel les élus partagent totalement les objectifs. En revanche, il souhaiterait que ces plans aient une utilité, car finalement, en termes de biodiversité, depuis 2011, on ne peut pas dire qu'il se soit passé grand-chose, notamment sur des principes décriés par tous où l'on s'aperçoit que finalement, la Ville de Paris continue dans ce sens comme sur les sujets importants comme les essences indigènes en Île-de-France. Dès qu'on a un abattage d'arbre dans le 9^e arrondissement parce qu'un arbre est malade, les essences présentées ne sont pas des essences indigènes d'Île-de-France. Les élus ont souhaité, pour le réaménagement du square d'Anvers, en travaillant avec la Ligue de Protection des Oiseaux pour labelliser les squares, arriver à une végétation vraiment propre et locale à l'échelle d'un territoire, même si c'est un peu plus que l'Île-de-France stricto sensu, mais qu'on ne se retrouve pas avec des espèces du sud de la France ou ailleurs. M. Sébastien DULERMO aimerait que ce soit vraiment appliqué. Comme pour la pollution lumineuse qui était l'un des objectifs, on n'a pas vraiment vu ce qui s'était passé sur le terrain. Donc c'est vraiment un avis favorable, mais en espérant que tout ça voit le jour et que le plan biodiversité ne reste pas un cahier sur une étagère comme cela a pu l'être depuis des années.

M. Jonathan SOREL observe que la biodiversité fait partie des sujets pour lesquels, en tout cas de premier abord, tout le monde est pour. Ce sont des sujets qui sont entrés maintenant dans les mœurs. Ils sont devenus des objets de politique publique depuis plusieurs années. Le premier plan date de 2011 à Paris. Paris est une ville qui a fait ses preuves, qui avait un temps d'avance et qui a toujours un volontarisme politique fort sur ces questions-là.

Au sujet de la biodiversité en tant que telle, tout le monde a compris que c'était à la fois un enjeu environnemental et un enjeu de bien-être, pour faire une ville plus agréable, il faut plus de nature en ville. Il faut insister pour dire les choses, pour rajouter une dimension, sur la dimension gouvernance et démocratie que M. Jonathan SOREL a découverte en lisant l'exposé du motif de cette délibération. Il a trouvé intéressant qu'il y ait eu un bilan participatif du premier plan biodiversité avec une vingtaine d'ateliers d'organisés puis une nouvelle série d'ateliers organisés pour faire collaborer les citoyens à ce nouveau plan. Il trouve intéressant que des sujets comme cela semblent faire consensus, qui intéressent beaucoup. Il a l'impression qu'il se fait beaucoup de choses à Paris et en entend beaucoup parler autour de lui. Il trouve que c'est vraiment une bonne chose de mettre l'accent sur la dimension participative pour faire de ces sujets-là de vraies fabriques de mieux-vivre sur le fond, mais aussi sur la forme et sur les méthodes de gouvernance.

Il va évidemment voter pour ce plan de biodiversité.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DEVE.33.

DÉLIBÉRATION 09.2018.018 (2018.DEVE.54) - ICI, DEMAIN, ENSEMBLE POUR LE CLIMAT : NOUVEAU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE DE PARIS, VERS UNE VILLE NEUTRE EN CARBONE ET 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES EN 2050.
Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO annonce un titre de délibération qui fait rêver... Le plan climat revient cette fois-ci dans sa forme définitive après une première version en novembre dernier avant la mise en consultation publique. Il ne veut pas refaire le débat déjà tenu en novembre sur ce sujet. L'exécutif avait clairement acté son désaccord sur ce sujet, en tout cas sur la stratégie de la Maire de Paris pour lutter contre la pollution et pour améliorer la qualité de l'air. Cette politique est considérée plutôt comme inefficace et insuffisante et surtout avec plus de communication que d'actes concrets sur le terrain. Cependant, on ne peut pas s'opposer à ce plan climat car au final on souhaite tous que ça aille dans le même sens et justement qu'on arrive vers ce titre rêveur, même si M. Sébastien DULERMO reste songeur sur les moyens mis en œuvre pour y arriver. L'exécutif va donner un avis favorable mais en confirmant son désaccord sur la méthode exprimé en novembre dernier.

Mme Pauline VÉRON trouve que c'est un projet très ambitieux et c'est bien normal quand on voit les enjeux autour du climat, le fait que la COP21 sur le climat ait été signé à Paris. C'est d'autant plus un engagement de la Maire de Paris sur cette question de la réduction de l'empreinte carbone et de manière générale de lutte contre la pollution d'adopter un plan climat air, énergie ambitieux. Après l'adoption en 2007 d'un premier plan climat, la Ville propose un nouveau plan climat air, énergie qui a fait l'objet d'une consultation publique permettant de retenir les avis des citoyens, ainsi que ceux de la métropole, de la Région et de l'État. En novembre 2017, un premier projet de plan a été soumis au vote du Conseil de Paris.

Cette délibération aujourd'hui vise à adopter définitivement le nouveau plan climat air, énergie de Paris qui s'articule autour de plusieurs grands axes : la neutralité carbone d'ici 2050, ce qui implique d'atteindre zéro émission de gaz à effet de serre avec des objectifs opérationnels dès 2030 ; s'approvisionner à 100 % en énergies renouvelables d'ici 2050 qui est un des préalables de la neutralité carbone qui nécessite de repenser le fonctionnement des réseaux et les stratégies énergétiques de la Ville ; diviser par deux la consommation énergétique de Paris d'ici 2050 ; cela passe par la rénovation énergétique des immeubles parisiens et notamment publics (les bâtiments municipaux, les écoles et le logement social, mais aussi une aide aux propriétés privées), avec des objectifs de mobilité comme zéro véhicule diesel en 2024 et zéro véhicule à essence à Paris en 2030 ; améliorer sensiblement la qualité de l'air en renforçant et en étendant les politiques existantes avec des espaces de respiration dans tous les arrondissements et une mobilisation collective, la mobilisation de tous et de toutes ; c'est pourquoi la Maire de Paris soumettra ce plan à une consultation citoyenne au mois de juin pour aller, une fois que les pouvoirs publics prendront, et c'est bien normal, en premier lieu, les dispositions nécessaires, les politiques publiques nécessaires à la mise en œuvre de ce plan climat et de la lutte contre le réchauffement climatique ; de s'appuyer sur les initiatives citoyennes, les initiatives associatives et la volonté de chacun de pouvoir s'inscrire dans une démarche de réduction des gaz à effet de serre. Ils sont très nombreux à dire : « je voudrais moi aussi dans mon quotidien pouvoir faire plus de choses pour limiter cela », et donc, en complément de ce que les pouvoirs publics, de ce que la Ville peut faire, aller en soutien aux initiatives et aider les citoyens à s'organiser localement pour mettre en œuvre des initiatives au niveau du quartier, que ce soit du recyclage, du partage de bonne pratique, etc.

Le financement de la transition énergétique du territoire est rendu possible par la création d'un fonds d'investissement pour la transition écologique qui permet de lever des fonds pour investir dans des projets qui permettent la limitation du réchauffement climatique.

C'est un document essentiel et structurant qui va influencer sur l'ensemble des politiques publiques parisiennes et qui a un plan d'action de mise en œuvre très concret avec des échéances et un calendrier de mise en œuvre des différents dispositifs qui fait de Paris une des villes mondiales, une des villes les plus ambitieuses au monde sur le plan climat et sur le plan de la lutte contre le réchauffement climatique.

Donc oui, c'est un document, si l'on permet de passer un peu plus de trois minutes sur cette délibération, qui est quand même un projet structurant de la mandature d'Anne HIDALGO et qui porte en lui-même un nombre de projets et de mesures extrêmement importantes et ambitieuses qui a été partagé collectivement.

Son Groupe votera pour ce nouveau plan climat air énergie de Paris.

Madame le Maire note, avec malice, que la façon avec laquelle M. Sébastien DULERMO a rapporté cette délibération n'allait pas vraiment dans le sens de Mme Pauline VÉRON.

M. Jonathan SOREL veut apporter un complément un peu plus rhétorique, même si sa collègue Mme VÉRON a déjà bien développé sur le fond, pour revenir sur la présentation de M. DULERMO.

En fait, il a expliqué pourquoi tout était mauvais dans la délibération en expliquant qu'il votait pour à la fin. Il voulait insister aussi sur le côté de gouvernance et relever deux contradictions : si l'on pense que c'est si mauvais, il faut voter contre pour aller au bout de la logique. Deuxième contradiction, il a été dit en gros : « Rien n'est fait, il n'y a pas d'actes. » M. Jonathan SOREL pense que l'actualité démontre l'inverse car on ne parle que de ça. C'est le sujet omniprésent au centre de tous les débats politiques de la place parisienne. Le projet fondateur, le projet qui fait le plus parler de toute la mandature d'Anne HIDALGO, c'est imposer un projet d'aménagement urbain qui vise à lutter contre la pollution et qui s'inscrit complètement dans son orientation. Donc, pour être un peu rhétorique, il est dit « Vous avez des intentions, mais vous ne faites rien ! » C'est l'inverse ! Dès que la majorité municipale de la Ville de Paris fait quelque chose, l'opposition bloque et en reste aux intentions qu'elle fait semblant de partager en votant pour les délibérations, mais en fait, finalement, en s'opposant dès que quelque chose est fait. Il a donc envie de dire : votez contre, ça sera quand même plus simple et plus clair pour le débat public et les choses seront moins ambiguës ! Mais il va y avoir un débat complémentaire tout à l'heure sur les vœux.

Madame le Maire dit que ces propos la font sourire. Quand on explique que « Paris est la seule capitale mondiale où on a un plan climat », la capitale mondiale ! Effectivement, mieux respirer, concilier développement économique, préservation des familles, un tissu urbain diversifié, est la préoccupation de toutes les métropoles urbaines, qu'on soit à l'hémisphère sud ou qu'on soit à l'hémisphère nord.

Mme Pauline VÉRON lui demande ce que fait par exemple le Conseil Régional. Quelles sont ses actions concrètes ?

Madame le Maire répond que beaucoup de chantiers ont été lancés par Mme Valérie PECRESSE depuis deux ans, mais que l'on n'est pas là pour débattre des travaux du conseil régional mais sur le plan biodiversité. Elle redit que ce qui a fait sourire, c'est de dire que Paris est la seule capitale mondiale, qu'Anne HIDALGO est une personnalité mondiale et qu'elle est la seule à pouvoir réfléchir.

M. Sylvain MAILLARD souhaite revenir sur deux choses. Évidemment, l'opposition a raison de dire que le plan climat, c'est quelque chose, c'est un outil essentiel qu'une grande capitale comme Paris doit avoir. Là-dessus, on se rejoint et tout le monde est d'accord.

Il veut faire deux remarques. L'exécutif est dans l'opposition à Paris. Son rôle, comme celui de l'opposition dans le 9^e, est d'être exigeant envers la majorité. L'exécutif est exigeant envers Anne HIDALGO parce qu'il estime que ce plan climat ne va peut-être pas assez loin, peut-être que certaines choses ne sont pas financées. Pour la DPE.6 qu'il a votée avec l'opposition, sur le zonage pluvial par exemple, cela signifiait : dessus, on a de bonnes intentions, mais est-ce qu'on le finance derrière ? Il faut accepter le fait qu'on puisse être en désaccord, qu'on puisse être exigeant, c'est la moindre des choses. On est d'accord sur le principe, on est exigeant sur le contenu. Mais sur le principe, tout va très bien.

Deuxième chose, il a été dit que c'était un des grands projets structurants de la Maire de Paris. M. Sylvain MAILLARD espère que cette fois-ci, ce sera un projet structuré parce qu'une fois de plus, c'est très structurant, c'est excessivement ambitieux. Il espère qu'il sera porté, tenu, travaillé dans les détails pour que ce soit vraiment réaliste. Si c'est le cas, l'exécutif sera au côté de l'opposition.

M. Sébastien DULERMO en vient au sujet du recyclage et repense à son souhait de faire une troisième collecte de recyclage dans la semaine, ce qui a été demandé à M. Mao PENINO et pour lequel il n'y a toujours pas de réponse. Quand il est dit que l'exécutif ne fait rien et n'est pas ambitieux, quand il essaie de concrétiser une chose qui va dans le bon sens pour le climat, il n'y a pas de réponse de la Mairie centrale. Donc, voter un plan avec un titre comme ça, mais derrière ne pas être capable d'assurer aux Parisiens une collecte de recyclage digne de ce nom et ne pas avoir des bacs jaunes qui débordent dans les cours d'immeubles, franchement, c'est vraiment très risible.

Madame le Maire propose de communiquer au prochain Conseil d'arrondissement un compte-rendu sur ses deux années de mandat à la Région pour constater l'ampleur des sujets qui ont été abordés, beaucoup plus qu'en 18 ans de mandature de M. HUCHON ou de 20 ans de Mme HIDALGO à la tête de la Ville de Paris.

On pourra comparer ! Madame le Maire invite l'opposition à l'écouter au Conseil Régional en fin de semaine puisqu'elle va intervenir sur la stratégie fret et logistique en Île-de-France, car il y a aussi du fret, de la logistique urbaine y compris à Paris. Un secteur économique immense qui doit s'adapter à l'explosion du e-commerce et à la lutte contre la pollution. On attend toujours cette stratégie fret et logistique au niveau de la capitale et de la Ville de Paris.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DEVE.54.

DÉLIBÉRATION 09.2018.019 (2018.DJS.122) - CENTRE PARIS ANIM' PAUL VALEYRE (9^E) ET SON ANTENNE LA FAYETTE - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE L'ÉQUIPEMENT - APPROBATION DU PRINCIPE DE PASSATION.

Rapporteuse : Mme Adeline GUILLEMAIN, adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Adeline GUILLEMAIN annonce une délibération qui ne pose pas vraiment de problème. Pour information, la Ville de Paris est dotée de 49 équipements appelés Centre Paris Anim'. Ce sont des structures socioculturelles de proximité. Le Centre Paris Anim' Paul Valeyre est géré depuis le 1^{er} septembre 2014 dans le cadre d'une délégation de service public liant la Ville de Paris et l'association Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris qui arrivera à échéance le 31 août 2019. Il convient de choisir le mode de gestion de l'équipement à partir du 1^{er} septembre 2019. L'établissement étant inscrit à l'inventaire des équipements gérés par le 9^e arrondissement, il revient au Conseil d'arrondissement de le faire.

Par délibération du 6 novembre 2017, l'exécutif avait opté pour la DSP. Mme Adeline GUILLEMAIN propose d'approuver ce principe de passation d'une convention de DSP pour le fonctionnement du Centre Paris Anim' et de son antenne jeune La Fayette.

Mme Pauline VÉRON indique que son Groupe votera cette délibération qui ne pose aucun problème.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DJS.122.

Madame le Maire indique que l'on passe à la deuxième partie du Conseil d'arrondissement avec la présentation des vœux, trois premiers vœux de l'exécutif municipal du 9^e avant d'aborder celui de l'opposition, puis le vœu de l'exécutif sur les berges de Seine.

Le premier concerne **l'entretien de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore**, sujet tout sauf anecdotique quand on voit l'état du mobilier urbain dans Paris et dans le 9^e arrondissement en particulier. On va expliquer pourquoi, étant aux responsabilités depuis trois ans et demi, les élus ont les pires difficultés à faire changer de mobilier alors que les crédits sont là.

M. Sébastien DULERMO demande pourquoi passer par un vœu alors qu'on pourrait directement écrire aux services et au secrétariat général, sauf que c'est ce qui est fait, mais sans réponse. Donc, on se dit : « Peut-être que par un vœu, on arriverait à être un petit peu plus entendu ». Ce soir, il ne s'agit pas de l'entretien de l'ensemble de la voirie qui pourrait être aussi un sujet sur lequel on pourrait passer beaucoup de temps, mais simplement de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore. Certes, c'est un micro-sujet pour certains et peut-être pas très important pour d'autres, mais qui prend des proportions financières qui commencent à être vraiment inquiétantes. Pour donner un exemple, cette année, le 9^e arrondissement a un budget de 7 000 euros pour l'entretien et la réparation de la signalisation tricolore lumineuse et de l'éclairage public. Le 9^e n'est certainement pas le seul arrondissement concerné. En parcourant le 9^e arrondissement, on voit des feux sur perche avec des poteaux cassés, des câbles aériens pour alimenter deux candélabres entre eux. Cela représente beaucoup de petits sujets dont certains datent de 2011 avec des devis à réactualiser, faits par les services, mais jamais concrétisés sur le terrain par des travaux.

De ce fait, c'est assez simple. Il demande à la Mairie centrale de débloquer les crédits nécessaires. Les devis en attente s'élèvent aujourd'hui à 1 046 480 euros pour l'ensemble de l'arrondissement alors que l'enveloppe allouée est de 7 000 euros. On nous propose de voter à chaque Conseil des dépenses supplémentaires alors que l'on n'arrive pas à assurer le b-a-BA de ce que souhaitent les riverains d'une ville et de son maire pour arriver à avoir une ville propre et bien entretenue. Il y a aussi des questions de sécurité, notamment sur la signalisation tricolore et sur l'éclairage public. Aujourd'hui, on évite de demander d'enlever un candélabre parce qu'il est près de tomber parce que finalement le trou va rester pendant six mois, voire un an et que l'on n'arrivera pas à le remplacer faute de crédit, et cela sur l'ensemble de l'arrondissement. Voilà pourquoi, lors de la discussion sur le zonage pluvial, M. Sébastien DULERMO a exprimé de gros doutes. Si l'on arrive à avoir 1 million, peut-être reviendra-t-on sur le zonage pluvial.

Madame le Maire remercie toutes et tous pour leur soutien pour permettre de remédier à cette situation. C'est un cri d'alarme que porte M. Sébastien DULERMO car ce n'est pas anecdotique, cela empoisonne la vie. Les gens ne comprennent pas pourquoi le mobilier urbain est détérioré, alors qu'ils payent des impôts locaux et que l'entretien de l'espace public est une mission essentielle d'une ville comme Paris.

Mme Sylvie LEYDET ajoute que, au-delà des questions de sécurité et d'environnement, c'est aussi une question touristique et patrimoniale. Visuellement, quand on voit l'état des structures pour des personnes amenées à découvrir la ville pour une première ou même lors de nouvelles visites, c'est absolument honteux.

M. Jonathan SOREL explique pourquoi son Groupe nous ne votera pas ce vœu. Le problème qu'il pose est réel, effectivement, il n'est pas anecdotique. Comme tout équipement, il y a de l'usure, il y a besoin de renouvellement ; ce qui est valable pour des infrastructures de transport, le mobilier urbain, etc., ça concerne aussi les feux tricolores.

En l'occurrence, la Ville de Paris a un prestataire EVESA qui, informations prises, semble fonctionner. Il se trouve qu'il a des objectifs de réponse aux pannes ou même d'anticipation des pannes dans le système et fait en sorte que les interventions sur les équipements soient faites avant la panne et en général, c'est ce qui est fait. Et quand il y a panne, elle est détectée et il y a une intervention dans les 24 heures.

M. Sylvain MAILLARD estime hallucinante cette intervention et demande à M. Jonathan SOREL où il a pris ses sources car effectivement EVESA a des objectifs, mais quand il y a une dégradation et qu'on ne lui passe pas commande, il ne va pas réaliser le travail tout seul.

M. Jonathan SOREL veut terminer son intervention et indique que, n'étant pas agent chez EVESA, il ne peut pas vérifier mais veut faire écho de la position de l'exécutif de la Ville de Paris. Il n'est pas contrôleur de gestion ni à la Ville de Paris ni chez le prestataire et fera remonter cette interrogation. Il ne semble pas que la situation soit aussi apocalyptique, telle que cela est présenté. On a l'impression que c'est un peu la fin du monde des feux tricolores, mais il ne néglige pas l'enjeu et pense qu'il y a un sujet mais probablement pas aussi grave que cela. Cette question est très administrative. Les élus ne sont pas là pour régler les fonds de trésorerie. Il semble qu'aujourd'hui, le service public fonctionne globalement. La situation n'est pas aussi catastrophique telle que décrite même si elle peut être améliorée. Cela résume son état d'esprit et explique sa position sur ce vœu.

Madame le Maire observe qu'en aucun cas, ce vœu ne pointe du doigt les défaillances de l'administration. Bien sûr, on dit : « Rien n'est grave ». Oui, on peut continuer avec les nids de poule sur les chaussées, des trottoirs et des feux tricolores détériorés, rien n'est grave !

À chaque Conseil de Paris, Madame le Maire met en garde sur les conséquences de la mise en place du règlement de voirie, sur les différentes dispositions prises il y a 3 ans. Elle n'a pas envie d'avoir des trottoirs et des chaussées détériorées, des gens qui se cassent la jambe parce que le trou est resté. Quand il y a un trou sur une chaussée, c'est comme si on demandait la lune pour le reboucher ! Est-ce normal ?

La situation s'est considérablement dégradée ces dernières années. Quand on voit des troncs d'arbre abimés, des pieds d'arbre où il n'y a même plus de grilles, c'est un laisser-aller total. On trouve des trous, des trottoirs qui ne sont pas rebouchés par des concessionnaires pendant huit mois ! Madame le Maire ne veut pas dire que tout va mal, elle veut que tout aille mieux, au contraire mais il faut s'en donner les moyens. En 2014, une des premières décisions de Mme HIDALGO a été de supprimer les ateliers de voirie dans chaque arrondissement alors que leur rôle était essentiel pour travailler sur la proximité, sur un potelet dévissé, pour intervenir sur un trou à reboucher. La situation à Paris aujourd'hui n'est donc pas le fruit du hasard. Si on ne donne pas les moyens à l'administration, ce ne sont pas des magiciens, ils ne vont pas pouvoir régler les problèmes les uns après les autres, mais il est vrai que l'accumulation génère l'exaspération d'un certain nombre de Parisiens, pas tous bien sûr parce qu'il ne faut pas généraliser, mais ils sont nombreux à être exaspérés et les élus en premier, par l'inefficacité des services publics. On ne répond pas suffisamment et de façon satisfaisante aux attentes des habitants de l'arrondissement et de Paris, on ne peut pas se contenter de la situation.

M. Sylvain MAILLARD note que l'idée de ce vœu est de débloquent un budget. Il s'agit de dire « Voilà ce qu'on a comme retard d'investissement qui est très clair et qui n'accuse personne ». On a un retard d'investissement qui fait que si on n'arrive pas à débloquent cette enveloppe, on n'arrivera pas à revenir au niveau. Quand un feu rouge est en panne, par exemple, un feu rouge, ça peut être à un endroit où il y a 200, 300, 400 enfants qui passent matin et soir à ce feu rouge, et donc, on les met potentiellement en danger. Alors, on se rend bien compte du nombre de panneaux accrochés au scotch depuis tant de mois, toujours aux endroits où il y a très peu de passages sur le trottoir. Quand Madame le Maire se plaint de la largeur des trottoirs, c'est qu'il y a tellement de passages à un endroit où les potelets sont cassés, à cet endroit-là où le panneau de sens interdit est accroché avec du scotch. Cela fait un ensemble de choses où on demande à la Mairie centrale, en s'y associant pleinement, de faire son travail de voirie, de remettre à niveau des équipements qui semblent indispensables alors que d'autres équipements lui semblent moins indispensables.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;

Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;

Vu le vœu présenté par M. Sébastien DULERMO, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 11 voix pour et 3 voix contre (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) le vœu suivant :

Considérant que de nombreux feux tricolores, coffrets, bornes sous trottoir, luminaires, répétiteurs, candélabres... sont dans un état de vétusté avancé ou attendent d'être remplacés ;

Considérant que les plus anciens devis en attente d'engagement juridique datent d'août 2011 ;

Considérant que les 360 devis en attente sont révisés à la hausse chaque année ;

Considérant que pour le 9^e arrondissement, le montant des réparations attendues s'élève à 1 046 480,29 € ;

Considérant que l'enveloppe allouée cette année à ces réparations s'élève à 7 000 € permettant de financer 0,66 % des besoins ;

Considérant que la clé de répartition de ce budget est le nombre de points lumineux ;

Considérant que cette situation est aggravée par la suppression des bornes sous trottoir par ENEDIS ;

Considérant que leur état provisoire donne une impression de mauvais entretien de l'espace public ;

Considérant que ce mauvais entretien peut poser des problèmes de sécurité, notamment de sécurité routière ;

Delphine BÜRKL et l'exécutif du 9^e arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris débloque les crédits nécessaires aux réparations et au remplacement de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore sur l'ensemble du territoire parisien.

Madame le Maire passe au point 15 sur une question relative **aux très petits logements**. Elle demande à la Maire de Paris de donner à la Mairie d'arrondissement l'ensemble des très petites surfaces parce qu'elle a besoin d'appartements familiaux, mais pas de petits studios de 15 m² comme on a pu le voir ces derniers temps.

Mme Sylvie LEYDET expose que, en quelques semaines, la direction du logement a généreusement demandé d'attribuer deux logements dont la taille est respectivement de 15 m² et de 16 m². On ne peut pas appeler ces logements de très petits logements. La difficulté est que l'on se heurte à un taux de refus très important sur ce type de logement. Elle a eu ce matin confirmation que la pièce de 15 m² a été refusée par les trois candidats désignés.

En conséquence, il est proposé que les bailleurs sociaux et la Ville répertorient ces très petits logements afin de pouvoir étudier ensemble le moyen et les modalités de les regrouper, ce qui permettrait de créer des logements mieux adaptés aux besoins des demandeurs de logement. Tout le monde est d'accord pour dire que 15 m², c'est petit, même pour une personne seule. D'ailleurs, quand on regarde la presse, ce type de logement quand il est attribué par des bailleurs privés, ceux-ci sont souvent traités de vendeurs de sommeil et tout ce qui s'ensuit.

Mme Sylvie LEYDET demande effectivement qu'on étudie le moyen de regrouper ces logements et éventuellement de les regrouper sur d'autres logements afin d'en augmenter la surface.

Madame le Maire précise que depuis 2014, pour tous les projets et tous les permis de construire qui lui sont soumis pour avis, lorsqu'elle considère que les surfaces sont trop petites, elle demande aux bailleurs de retravailler. On parle de très petits logements dans le parc existant avant 2014.

Elle se souvient être intervenue auprès d'Élogie-SIEMP sur le projet du 151 rue du Faubourg Poissonnière qui vient d'être inauguré, sur le 11 rue de Londres qui sera inauguré, il faut l'espérer, en fin d'année, pour avoir des appartements qui répondent vraiment à la demande des habitants. Bien sûr, il faut des studios, mais on conviendra que 15 m², c'est effectivement très petit. Il faut surtout des appartements qui accueillent les familles puisque ce sont les demandeurs les plus importants en nombre.

M. Jonathan SOREL ne connaît pas le cas de ce petit logement qui a été refusé et ne se prononce pas à ce sujet. Mais l'évolution demandée de la politique parisienne ne concerne pas ces logements là. Il lui semble qu'il y a un hiatus entre un discours politique, qu'il comprend et qui est répété à chaque Conseil d'arrondissement, sur la défense des logements familiaux et la réalité de l'offre et de la demande parisienne. Il ne parle pas de l'offre et de la demande sur l'ensemble du parc HLM puisqu'on sait qu'il faut continuer l'effort de production de logement social pour pouvoir répondre à la demande. Mais il n'y a pas un hiatus, comme cela est dit, entre la demande de grands logements et l'offre. Il se trouve que quasiment la moitié des demandeurs sont des personnes seules et que 55,4 % du parc locatif social parisien existant sont de 3, 4 ou 5 pièces. Il faut bien prendre en compte que la moitié des demandeurs sont des personnes seules. S'agissant de la dernière opération rue du Faubourg Poissonnière dans le 9^e, quasiment un peu moins de la moitié des logements étaient des grandes surfaces T3 ou T4 et il n'y a rien en dessous de 20 m².

Mme Pauline VÉRON confirme ce que dit M. Jonathan SOREL, la demande à Paris est que 59 % des demandeurs de logement social parisien demandent un T1 ou un T2. Donc, il y a une demande différente de celle de la présentation.

Ensuite, les logements sociaux du 9^e arrondissement sont attribués via la commission du 9^e, mais aussi par la commission parisienne avec des demandeurs qui viennent de tout Paris. On ne peut pas raisonner uniquement à l'échelle des demandeurs du 9^e puisqu'il y a aussi des gens extérieurs au 9^e qui vont pouvoir accéder à des logements dans le 9^e. Heureusement, c'est une politique parisienne.

Il est demandé quelque chose qui ne correspond pas à la demande. Ce n'est pas seulement depuis 2014 qu'il y a des logements familiaux puisque toute la programmation des logements sociaux faite avec M. Jacques BRAVO était un panachage dans chaque immeuble de logement social, non seulement du type de logements sociaux, puisqu'il y a trois catégories, mais aussi de la taille de ces logements. Dire que ce n'est que depuis 2014 qu'on fait des logements familiaux et sociaux dans le 9^e est faux ! Ensuite, l'exécutif dit : « Il faudrait regrouper les T1, les studios qui seraient mitoyens pour essayer de les regrouper ensemble ». Franchement, il faudrait essayer de trouver des situations où il y aurait, en dehors des foyers de jeunes travailleurs qui sont du logement social et qui sont par définition des chambres seules, des endroits dans les immeubles dans lequel on pourrait faire ce type d'opération, c'est extrêmement limité.

Mme Pauline VÉRON indique que c'est pourquoi son Groupe votera contre le vœu. Le Groupe ne partage aucune des analyses de l'exécutif et tous les chiffres qu'elle avance sont dans l'étude APUR faite tous les deux ans sur l'état du logement social à Paris. Donc, l'exécutif ne souhaite pas qu'il y ait des familles demandeuses de logement social qui viennent habiter dans le 9^e arrondissement. C'est un débat politique mais dire qu'aujourd'hui, il ne faut faire que des logements sociaux familiaux parce que c'est ça l'unique demande est faux.

M. Sylvain MAILLARD indique qu'il va se plonger le mois prochain avant le prochain Conseil d'arrondissement dans le rapport de l'APUR.

Son inquiétude est qu'on puisse avoir une politique du chiffre. C'est-à-dire que deux appartements de 15 m², ça fait deux appartements, alors qu'un T2 ou deux T1 mis ensemble, ça ne fait qu'un seul appartement T2. Il regardera de son côté pour voir si cela correspond vraiment à, non seulement les aspirations des parisiens, mais aussi si on délivre les projets immobiliers de logements sociaux qui correspondent au panachage de l'APUR tel qu'il vient d'être cité.

Madame le Maire rappelle qu'elle comptabilise trois ans et demi de responsabilité dans le 9^e arrondissement. La plupart du temps, on fait attribuer à la Mairie du 9^e des petits T1. Par l'accumulation des refus, il y a des logements vides aujourd'hui, c'est cela la réalité du logement social à Paris. On tire le signal d'alarme en disant : « Faisons attention, répondons aux attentes des parisiens qui sont aujourd'hui différentes de ce qu'elles pouvaient être il y a 20 ans. »

M. Sébastien DULERMO indique que l'on pénalise les personnes qu'on désigne sur ces logements parce que, quand elles refusent, leur dossier est bloqué pendant un an. De ce fait, en commission, on hésite à désigner des personnes parce que ce n'est pas leur rendre service car celles désignées sur un 15 m², ont refusé. Pendant un an leur dossier ne sera pas traité dans une nouvelle commission parce qu'il va être bloqué par les bailleurs et il sera marqué « refus » sur leur dossier.

M. Alexis GOVCIYAN annonce qu'il votera bien évidemment le vœu mais se déclare halluciné par ce débat. S'il se met à la place de la personne qui demande un logement social, qui est déjà en situation de précarité, c'est la double peine et on lui dit : « Mais vous allez vivre dans 15 m² tout compris et ça sera votre vie ». Le fait même d'imaginer que la Mairie de Paris au niveau de son exécutif considère que cet homme ou cette femme ne vaut que ça le choque profondément. Il existe quelque part ce que l'on appelle la décence ; et la décence, c'est que le respect de la dignité de la personne humaine soit une réalité. Il a l'impression que ce n'est pas le cas et cela le choque profondément.

Madame le Maire rappelle qu'au-delà de la politique des chiffres, des statistiques, il y a l'humain qui est au cœur de tout, il ne faut jamais l'oublier.

Mme Sylvie LEYDET précise que quand elle demande le regroupement de studios, ce n'est pas regrouper deux studios ensemble, c'est peut-être agrandir le logement juste à côté pour qu'il soit un peu plus grand. Il a été dit que 59 % des demandeurs sont des personnes seules. Mais 90 % des personnes qui viennent dans sa permanence sont des familles qui crient au secours, qui sont obligées de quitter Paris s'ils veulent juste se loger. Donc, il ne faut pas dire qu'il n'y a pas de familles qui veulent se loger, il ne faut pas dire que c'est décent de vivre dans 15 m² !

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;

Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;

Vu le vœu présenté par Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 11 voix pour et 3 voix contre (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) le vœu suivant :

Vu la fiche 9^e arrondissement du Programme Local de l'Habitat qui précise qu' « une priorité sera donnée à la production de logements familiaux dans cet arrondissement » ;

Considérant que la commission de désignation des candidats à un logement social dans le 9^e arrondissement a été récemment saisie sur deux F1 de 15m² et 16 m² ;

Considérant que ces logements génèrent de nombreux refus en raison de leur surface très limitée ;

Considérant qu'ils ne peuvent convenir qu'à une personne seule alors que la majorité des demandeurs sont des ménages de plus de deux personnes (54.2% selon l'APUR) ;

Delphine BÜRKLI et l'exécutif municipal du 9^e arrondissement émettent le vœu que la Mairie de Paris :

- présente aux Maires d'arrondissement un état des lieux des très petits logements (inférieurs à 20 m²).

- étudie, pour chacun, la possibilité de les regrouper en vue de la création de logements plus grands.

Madame le Maire aborde, avec Mme Gypsie BLOCH, **la mise en place d'une consultation dans tous les arrondissements sur les rythmes scolaires**. Elle a été faite dans le 9^e arrondissement aux mois de décembre et janvier et tout s'est très bien passé. Les résultats ont été donnés le 8 février dernier. Consulter a du bon et l'exécutif du 9^e souhaite interpeler la Maire de Paris pour que ce dispositif mis en place dans le 9^e arrondissement puisse être généralisé.

Mme Gypsie BLOCH pense qu'il n'y aura pas consensus sur ce vœu qui a pour origine la parution du décret gouvernemental qui ouvrirait la possibilité aux communes d'un retour à la semaine de 4 jours en 2017.

Plusieurs grandes villes ont procédé à une concertation de la communauté éducative, parents d'élèves, enseignants, directeurs d'école, personnels d'animation pour recueillir leur avis sur un retour ou non à la semaine de 4 jours.

Paris s'est très vite positionnée en disant qu'elle ne souhaitait pas revenir sur la décision et sur l'organisation de la semaine de 4,5 jours. Mais le 9^e a été saisi, comme d'autres arrondissements, par des conseils d'école dès le mois de juin puis sur le premier trimestre de cette rentrée demandant cette concertation. L'exécutif a pris ses responsabilités face à cette demande et a organisé cette consultation auprès de parents de 3 500 élèves scolarisés dans nos écoles, avec un très bon retour puisque ce sont 1 189 questionnaires qui sont revenus, donc, autant de parents qui ont pris du temps pour s'exprimer et donner leur avis sur l'organisation de cette semaine de 4,5 jours et comment ils souhaiteraient, s'il y avait un retour à la semaine de 4 jours, que les choses soient organisées pour leur enfant.

Les résultats ont été présentés le 8 février lors d'une réunion publique et sont, de manière tout à fait complète, disponibles sur le site internet.

Un peu plus de 50 % des parents souhaitent un retour à la semaine de 4 jours, mais au-delà des chiffres, il est intéressant de constater qu'il ne faut pas se priver de concertation. La raison de ce vœu est que les élus ne comprennent pas pourquoi la Ville de Paris refuse d'organiser cette concertation. Pourquoi ne faut-il pas s'en priver ? Parce que c'est riche d'enseignement. Au-delà de l'organisation, les parents ont laissé des commentaires assez nombreux dans un champ libre, très nombreux même lors de cette concertation, ils ont fait des propositions, ont donné leur avis et cela permet d'améliorer le système qui existe aujourd'hui. Au-delà d'une prise de décision, si politiquement la Ville de Paris ne souhaite pas revenir à la semaine de 4 jours, le système peut s'améliorer, cela fait trois ans que le système existe et le débat est dépassionné puisqu'on n'est plus dans la mise en place de la réforme.

C'est un bon moment pour se poser des questions, pour essayer éventuellement d'autres organisations, d'autres systèmes, prendre l'avis des directeurs d'école, l'avis des responsables éducatifs ville qui convergent d'ailleurs aujourd'hui, alors qu'il y avait dissonance il y a trois ans sur des améliorations proposées. Donc, on ne comprend pas pourquoi la Ville de Paris veut se priver de cette concertation.

Il est demandé que la consultation soit organisée dans chaque arrondissement par la Ville de Paris, que la Ville de Paris puisse soumettre à l'issue de cette concertation des projets différents de maquette pour que les parents puissent s'exprimer. Ont été évoquées plusieurs possibilités : par exemple, des ateliers périscolaires regroupés le mercredi matin ou le vendredi après-midi pour permettre des plages plus longues d'ateliers et ainsi retrouver des plages plus longues d'enseignement le mardi après-midi. Enfin, plusieurs possibilités pourraient être soumises à ce vote. Il est également demandé dans cette attente que si des écoles veulent expérimenter une nouvelle organisation, elles puissent le faire parce que l'expérimentation est souvent intéressante dans de nombreux cas, comme avec le tri des biodéchets ou avec la mise en place des goûters gratuits dans les écoles élémentaires. L'expérimentation a du bon, permet de tirer des conclusions, d'analyser et, parfois, de prendre des bonnes décisions.

Madame le Maire remarque avec satisfaction la sérénité revenue au sein du Conseil. C'est une bonne chose pour traiter d'un sujet qui tient à cœur de toutes et tous : la réussite des enfants à l'école.

Mme Pauline VÉRON veut revenir à la base de la décision prise à Paris et dans d'autres villes de passer la semaine de 4 jours, en fait, de revenir à la semaine de 4,5 jours puisque toute l'histoire, le fait que les enfants aient école que sur 4 jours a été vraiment une parenthèse très courte puisqu'uniquement suite à la décision de Nicolas SARKOZY de supprimer une matinée de cours pour les enfants.

Le gouvernement précédent a souhaité revenir à des rythmes scolaires qui correspondent plus à ce qu'unaniment les chronobiologistes et même les enseignants, les spécialistes de la pédagogie nous ont toujours dit, c'est-à-dire, une organisation de l'école qui privilégie les apprentissages le matin, et donc, d'avoir cinq matinées comme on pouvait l'avoir autrefois.

Au moment où il y a eu la décision de revenir à cette semaine de 4,5 jours, il y a eu une concertation importante des parents et des Parisiens, des enseignants. Mme Pauline VÉRON a assisté à l'époque aux réunions avec M. Bertrand DELANOË et le recteur de Paris et il y a eu une consultation des parents parisiens puisque M. Bertrand DELANOË ne faisait pas une proposition lui-même d'organisation de la semaine puisque tout était ouvert sur la question du retour plutôt le mercredi ou le samedi, par exemple, et que les parents ont majoritairement souhaité que ce soit plutôt le mercredi matin.

Personnellement, elle pense que le samedi était une journée intéressante de cours parce que souvent, à Paris, les deux parents travaillent et le samedi était la journée où les parents peuvent aller chercher les enfants à l'école parce qu'ils ne travaillent pas et que c'était un moment un peu privilégié de contact avec les enseignants à la sortie de l'école. Le samedi, c'était une journée qui avait une ambiance un peu différente. Ça n'a pas été le choix de la majorité des Parisiens qui ont souhaité le mercredi.

Donc, pour pouvoir mettre en place ce dispositif de retour, compte tenu que les horaires de travail des enseignants avaient été changés, on ne pouvait pas tout simplement remettre une matinée de travail et que les enfants sortent à 4 h et demie, il faut le rappeler parce que beaucoup de choses ont été dites. Pour que les choses puissent se mettre en place, il fallait que les enfants aient moins d'heures de cours l'après-midi. Plusieurs modalités ont été discutées. Est-ce que les enfants sortent plus tôt tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis, etc. ? Cela a été fait en discussion et la Ville a proposé des ateliers pour que les enfants continuent à sortir à 4 h et demie et non pas à 3 h deux jours par semaine, des ateliers gratuits de périscolaire qui ne sont pas obligatoires. C'était pour faire en sorte que l'organisation des familles ne soit pas fondamentalement modifiée.

Depuis la mise en place de cette réforme, il y a eu beaucoup d'études, beaucoup de consultations qui ont été menées sur : qu'est-ce que ça donne ? Où est-ce qu'on en est ? Il en ressort fondamentalement deux choses : que ce soit une étude de la CAF, la MIE, c'est-à-dire, le rapport des élus de tous partis politiques confondus qui se sont penchés sur la question, ils ont considéré qu'à Paris, les choses s'étaient bien passées parce que la Ville avait mis des moyens, ainsi que la CAF, qui fait que les ateliers notamment en école primaire se passent bien.

Donc, il n'y a pas trop de contestation sur la qualité et sur le rythme pour les enfants en primaire. Et il y a eu un constat qu'en maternelle, il fallait améliorer les choses.

Quand on dit : « Pourquoi est-ce qu'il n'y a pas de concertation pour essayer d'améliorer les choses ? Faire le point sur la mise en œuvre ? Est-ce que ça pourrait être mieux ou pas mieux ? » Ce n'est pas vrai qu'il n'y a pas eu cette concertation ! Il y a eu énormément de dialogues avec les enseignants, les parents sur : oui, en maternelle ça peut poser des difficultés, les enfants qui sont réveillés, oui, des enfants en première année de maternelle qui peuvent être déstabilisés parce que quand ils se réveillent de la sieste, ce n'est pas leur maitresse qui est dans la classe... Tout ça est identifié et a fait l'objet d'une série de propositions qui sont en train d'être mises en œuvre par la Ville de Paris pour améliorer le dispositif.

Alors aujourd'hui, on est dans une situation où M. Emmanuel MACRON a décidé que les villes pouvaient décider de revenir sur la semaine de 4 jours. La Maire de Paris, au regard de toutes ces études et de tous ces sondages notamment faits par la CAF – ce n'est pas la Ville de Paris – qui dit : « Il y a 90 % des parents à Paris qui trouvent que c'est bien ce système ». Donc, tous ces indicateurs, tous ces éléments ne poussaient pas spécialement à se dire qu'il fallait rechanger, remodifier toute l'organisation scolaire alors qu'il n'y a pas si longtemps, on a déjà pas mal changé les choses et que là, les choses commencent à se stabiliser et continuent à s'améliorer. Quand à l'amélioration des relations entre le périscolaire et le scolaire, certains directeurs acceptent de plus en plus de travailler en collaboration avec les REV dans les écoles et les choses s'améliorent.

Mme Pauline VÉRON rappelle que Mme Gypsie BLOCH évoque pour justifier le fait d'une consultation nécessaire à Paris, le fait qu'il y en a dans d'autres villes. Par exemple, à Lyon, les parents ont demandé un retour en arrière parce que 4,5 jours avec le vendredi après-midi où il n'y avait plus d'école en fait, il n'y avait que du périscolaire.

Peut-être que les Parisiens, si on avait organisé une consultation auraient dit : « Oui, nous aussi, on ne veut plus ce système-là. » Donc aujourd'hui, il y a majoritairement le sentiment partagé dans Paris au global que le système fonctionne et donne des résultats positifs. Qu'il y ait des choses à améliorer, on ne le nie pas, on ne l'a jamais nié et on est en train de le mettre en œuvre. Donc la Maire de Paris ne souhaite pas, pour l'instant, modifier ce calendrier scolaire. Le recteur de Paris et le ministre ont acté et ont même dit qu'à Paris, ça se passait bien. Peu de gens, à part certaines directrices ou enseignantes de maternelle dans certains conseils d'école, dans certains arrondissements, souhaitent que ce soit remis en cause et qu'on en rediscute. On n'est pas contre le débat, on l'a organisé depuis cinq ans non-stop sur ce sujet et il ressort de ces débats que pour l'instant, il n'y a pas de souhait de retour en arrière.

Le Groupe de Mme Pauline VÉRON ne votera pas pour ce vœu qui essaye d'entretenir l'idée qu'il y a des problèmes et que ça fonctionne mal et qu'il faut absolument tout revoir, tout refaire. De plus, il y a un peu d'ambiguïté sur le fait qu'éventuellement dans le 9^e, on pourrait revenir sur la semaine de 4,5 jours, alors que dans d'autres arrondissements, ça ne serait pas le cas. Il faut être clairs vis-à-vis des parents, il ne peut pas y avoir des décisions prises dans un arrondissement, c'est une compétence de la maire de Paris.

Mme Pauline VÉRON n'est pas opposée aux expérimentations à partir du moment où elles sont portées par un projet pédagogique, c'est-à-dire que ce n'est pas juste : « Nous, on veut faire différemment des autres », il faut qu'il y ait un projet pédagogique qui tienne la route, qui soit justifié, que compte tenu de ce projet pédagogique les horaires soient différents. En plus, si vous avez des enfants d'une même famille qui sont dans des écoles différentes avec des horaires différents, ce n'est pas évident à gérer. D'ailleurs, au Conseil Départemental de l'Éducation nationale, il y a des écoles qui ont déjà présenté des projets d'expérimentation et c'est plutôt le rectorat qui a bloqué jusqu'à présent plutôt que la Ville de Paris. Sur ce sujet, il n'y a pas de blocage de la part de la Ville de Paris. Ce débat se tiendra avec M. Patrick BLOCHE mais il ne faut pas caricaturer en disant qu'on ne veut pas en discuter.

Madame le Maire répond que l'on ne caricature pas et que Mme VÉRON a du mal à se souvenir de ce qui s'est passé, il y a cinq ans, et de la mise en place dans la douleur de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles publiques parisiennes puisque la Ville de Paris a voulu mettre en place dans la précipitation cette réforme un an avant les autres communes. Elle a provoqué beaucoup de tensions. Lorsque le nouvel exécutif est arrivé dans le 9^e aux responsabilités en 2014, avec Mme Gypsie BLOCH, il a pris toute sa part pour que l'articulation entre le périscolaire, le scolaire, entre les différents personnels, pour que toute la communauté éducative qui est au service de l'enfant, puissent se parler en dépit d'un climat extrêmement compliqué. On ne peut pas le nier. La démarche aujourd'hui répond d'abord aux souhaits des conseils d'écoles. Tous les conseils d'école dans le 9^e arrondissement ont demandé à l'unanimité que la Maire de Paris ou/et la Maire du 9^e lance une consultation en toute sérénité. Il ne s'agit pas de faire comme il a été fait en 2013, c'est à dire changer tout dans la précipitation, surtout pas ! On ne veut pas changer l'emploi du temps des parents, des enfants. Il ne s'agit pas de tout brusquer, mais de se donner le temps de la concertation et de la consultation.

Madame le Maire est ravie d'avoir mis en place cette consultation au mois de décembre dans l'ensemble des écoles de l'arrondissement avec un taux de réponse vraiment conséquent et significatif. C'est un document très riche d'enseignement, que l'on peut retrouver sur le site internet. Les parents commentent sans invective et ce qui ressort, c'est qu'ils veulent que leur enfant soit pris en charge le mercredi.

Cela montre que les parents sont très impliqués dans l'éducation de leurs enfants pour avoir répondu aussi nombreux.

En toute sérénité, on dit à la Maire de Paris : « Chiche ! Consultons ! ». À Lille, chez Mme AUBRY, 65 % des parents ont voulu repasser à 4 jours. A Lyon, on repasse à 4 jours, à Bordeaux, on est repassé à 4 jours. On a tout à gagner de la consultation, il ne faut pas avoir peur de consulter ! Dans les questionnaires, il y a de bonnes remarques sur le périscolaire, mais depuis le départ on sait que c'est un système profondément inégalitaire. Il peut être très bien dans une école et beaucoup moins bien dans l'autre, le principe d'égalité n'est pas assuré. Mais il faut consulter, si les gens veulent rester à 4,5 jours, on restera à 4,5 jours, même si il faut le dire, la communauté enseignante n'y est pas en grande majorité favorable, comme la communauté périscolaire qui a un devoir de réserve puisque ce sont des salariés de la Ville de Paris. Ce n'est pas non plus chez eux l'enthousiasme fou, mais on ne veut pas les prendre à défaut et les parents sont plutôt partagés. Il faut lancer la consultation à l'échelle de Paris. Ce sera tout à fait instructif et si cela marche bien, politiquement, c'est très important.

Madame le Maire note que Mme Pauline VÉRON a dit que la Ville de Paris n'a jamais empêché une expérimentation. Pourtant, depuis la réforme PEILLON-HAMON, il est interdit pour une école parisienne de proposer un projet d'expérimentation. Il est vrai qu'avant 2013, il n'y a pas d'écoles dans le 9^e arrondissement qui aient souhaité expérimenter un temps scolaire différent. Mais dans d'autres arrondissements, on commence à 9 h, on termine à midi, on termine à 15 h 45, c'était possible ! A partir du moment où la réforme a été mise en place de façon autoritaire en 2013, terminé ! Plus d'expérimentation ! Et Mme Gypsie BLOCH, pour siéger au CDEN le sait bien ! La Ville refuse de porter les projets d'expérimentation. Il y en a un en particulier au 21 rue Milton, il est repoussé à chaque rentrée scolaire et ce n'est pas la faute du recteur. Avec la mise en place de la réforme PEILLON et HAMON, il était interdit de soutenir quelque expérimentation que ce soit. L'arrivée du nouveau gouvernement d'Édouard PHILIPPE laisse un peu d'oxygène et de liberté. On n'a pas la même sociologie partout, on peut travailler autrement et on a une grande diversité de territoires à Paris. Lors de la restitution de la consultation, sans polémique, le débat s'est révélé extrêmement riche.

M. Sylvain MAILLARD explique qu'il va s'abstenir sur ce vœu et veut expliquer sa position. Il se déclare d'accord avec Madame le Maire, la flexibilité est quelque chose d'important, quelque chose qui correspond au XXI^{ème} siècle, à l'éducation à l'heure actuelle. L'expérimentation, comme Mme Gypsie BLOCH l'a parfaitement expliqué, est très importante.

Quand Madame le Maire a fait cette consultation, il y a trois mois maintenant, il était assez interrogatif et s'est rapproché du recteur pour lui poser la question de savoir ce qu'il pensait de la consultation et des rythmes scolaires de façon plus générale.

Le recteur est inquiet du fait qu'on puisse avoir des différences entre les écoles, non pas d'un point de vue de construction du programme, mais d'un point de vue organisation parce qu'il doit gérer la pénurie d'enseignants en permanence. Donc, il souhaite que tout le monde ait la même construction d'horaire pour pouvoir plus facilement pallier l'absence de l'un et de l'autre. M. Sylvain MAILLARD pense que c'est une vraie décision politique de savoir si on modifie les rythmes scolaires. Madame le Maire a rappelé la difficulté rencontrée au moment de l'instauration des rythmes scolaires en 2013, même si on a, a priori, oublié la réalité des choses. La chose est assez simple : en 2020, il y a une élection à la Mairie de Paris, comme dans toutes les municipalités, il pense que c'est une décision politique et ce sera porté dans le débat public. Ce point précis sera porté dans les programmes : pour ou contre l'expérimentation ; la flexibilité sera portée en 2020.

Donc, pour cette raison, M. Sylvain MAILLARD s'abstiendra tout en étant plutôt favorable à l'expérimentation.

Mme Gypsie BLOCH observe trois points. Le sujet n'est pas que la Ville de Paris ait décidé de passer à la semaine de 4,5 jours puisque toutes les villes y sont passées. C'est la manière et l'organisation parisienne qui fait débat aujourd'hui. Il faut rappeler que l'organisation parisienne est une organisation à titre dérogatoire pour avoir des ateliers le mardi et le vendredi d'une heure et demie, en faisant que les journées d'école ne soient pas toutes de la même durée. En effet, la loi disait que toutes les journées d'école devaient être de la même durée et ne pas excéder 6 heures. Il faut rappeler ce point qui est important. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, ce qui est remis en cause dans l'organisation actuelle, ce n'est pas le fait qu'il y ait 4 jours ou 4,5 jours, c'est que, pour les parents et pour les enseignants et pour les REV, aucune journée ne se ressemble, aucune journée ne termine à la même heure. La régularité est vraiment importante dans l'organisation, mais aussi dans l'apprentissage et dans la manière dont les enfants abordent l'école.

Deuxième point, l'apprentissage. On a deux après-midi qui sont aujourd'hui amputées d'une heure et demie, aussi bien pour l'apprentissage que pour les ateliers, deux fois une heure et demie au lieu d'être une fois 3 heures et une autre fois 3 heures. Cela ne semble pas non plus optimum, d'où le fait de se dire : un mercredi matin dédié aux ateliers ou un vendredi après-midi, car il ne faut pas oublier que l'objectif de cette réforme était d'améliorer les résultats scolaires ou/et de lutter contre l'échec scolaire. Aujourd'hui, aucune étude ne porte là-dessus.

L'étude CAF indique que 90 % des parents sont contents, leurs enfants sont à l'école, ils sont bien gardés. Mais l'effet sur l'objectif initial de cette réforme telle qu'elle avait été présentée n'est aujourd'hui absolument pas mesuré.

Par ailleurs, il y a eu un débat, la mission d'information et d'évaluation a émis des préconisations. Mme Gypsie BLOCH veut rappeler que cette MIE était à l'initiative du groupe les Républicains indépendants, comme tous les débats et échanges qui ont pu avoir lieu.

Elle ne voudrait pas conclure sur quelque chose de polémique, mais quand on a parlé d'ambiguïté, l'exécutif n'a pas entretenu, à un moment ou à un autre l'ambiguïté disant que le 9^e pourrait, en septembre, repasser à la semaine de 4 jours et que la Maire du 9^e avait autorité à pouvoir le faire. L'ambiguïté a été entretenue par des représentants de la Ville de Paris dans les conseils d'école qui n'avaient pas toujours bien compris les éléments de langage qui leur avaient été fournis.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;

Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;

Vu le vœu présenté par Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris ;

Est adopté par 10 voix pour, 3 voix contre (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) et 1 abstention (M. Sylvain MAILLARD) le vœu suivant :

Considérant que toutes les grandes villes de France ont mené depuis septembre 2017 une consultation auprès des parents à la suite de la parution du décret gouvernemental du 28 juin 2017 ouvrant la possibilité pour les communes d'un retour à la semaine de 4 jours ;

Considérant que les villes de Lyon et de Lille, notamment, ont, à l'issue d'une phase de consultation, soumis aux votes de tous les parents pour Lille, des conseils d'école pour Lyon, deux propositions d'organisation hebdomadaire de rythme scolaire pour la rentrée de septembre 2018 ;

Considérant que dans les conseils d'écoles du 1^{er} trimestre du 9^e arrondissement de Paris, des motions ont été adoptées demandant que la Mairie de Paris et la Mairie du 9^e arrondissement organisent une consultation sur les rythmes scolaires ;

Considérant que la Mairie du 9^e arrondissement de Paris, pour prendre ses responsabilités face à cette demande des conseils d'école et pour montrer l'exemple, a organisé de décembre à février 2018 une consultation auprès des parents des 3500 élèves scolarisés dans les écoles publiques de l'arrondissement ;

Considérant que 1189 questionnaires ont été retournés témoignant ainsi du besoin évident pour les parents à être consultés sur ce sujet ;

Considérant que dans le 9e les résultats sont les suivants :

- 53% des personnes interrogées pensent préférable pour la qualité d'apprentissage de leur enfant qu'il ait le mercredi une matinée de périscolaire ou qu'il reste à la maison se reposer ;

- 51,3% des personnes interrogées (55 % pour les parents d'enfants scolarisés en maternelle, 54 % pour les familles qui ont connu le système d'avant 2013) préféreraient pour la rentrée 2018 que les mardis et vendredis après-midis soient à nouveau des après-midi entiers dédiés à l'enseignement scolaire et le mercredi une journée dédiée au périscolaire ;

- 50,4% ont indiqué souhaiter que les ateliers périscolaires gratuits de la ville de Paris soient désormais regroupés sur le créneau de 8h30-11h30 le mercredi matin au lieu des mardis et vendredis de 15h à 16h30 actuellement ;

- 32% ont indiqué qu'en cas de retour à la semaine de 4 jours ils préféreraient que leur enfant « restent à la maison » ;

- 17,7% ont indiqué qu'il leur apparaissait souhaitable que la journée du mercredi soit alors dédiée au centre de loisirs en journée continue.

Considérant que les résultats de cette consultation - qui n'est pas un référendum - prouvent qu'elle est faisable et surtout souhaitable ;

Delphine BÜRKL et l'exécutif municipal du 9^e arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- lance et organise une consultation dans chaque arrondissement de Paris sur :

** le bilan de la réforme de 2013*

** l'opportunité à revoir la maquette de la semaine d'école à Paris*

- et qu'à l'issue de cette consultation elle soumette au vote de chaque parent une maquette fondée sur une organisation à 4,5 jours (celle actuelle, ou une maquette revue à l'aune de la consultation) et une autre à 4 jours.

- que dans cette attente, les écoles, via un vote de leur conseil, qui souhaitent expérimenter une nouvelle organisation de la semaine dès septembre 2018, soient soutenues et autorisées dans cette voie.

Madame le Maire donne la parole la parole à M. Jonathan SOREL pour le point 17 de l'ordre du jour relatif à un vœu proposé par lui-même relatif à l'aménagement des berges de Seine.

M. Jonathan SOREL souhaite que ce débat se tienne de la manière la plus sereine et la moins caricaturale possible.

Il a déposé ce vœu dans le cadre du débat qui s'est ouvert suite à l'annulation du premier arrêté de piétonisation par le Tribunal Administratif. Il y a vu une opportunité de repartir sur des bases saines, de reposer un peu le débat, qu'il y ait un débat politique qui n'ait pas besoin d'être politicien, d'essayer de dés-instrumentaliser autant que possible, et qu'il y ait un vrai débat politique. Cela pourrait être aussi de la belle politique. Il voudrait se saisir de cette ouverture, de cette séquence ouverte par le Tribunal Administratif pour reposer la question. Il précise d'ailleurs qu'il a déposé son texte dans les délais précisés par le règlement avant, par exemple, que Mme Valérie PÉCRESSE ne présente son plan dans les médias. Ceci pour resituer le timing de ce dépôt.

C'est un vœu qui vise à pouvoir faire en sorte, tranquillement, que les parisiens qui suivent ce débat avec attention, et ils ont bien raison, connaissent les positions de tous les intervenants, y compris de l'ensemble des cadres politiques de la Ville dont Madame le Maire qui est une représentante importante de la Ville de Paris et de sa famille politique. Par ailleurs, elle siège au conseil d'administration du syndicat des transports d'Île-de-France, Île-de-France Mobilité, et on compte un député présent dans l'Assemblée. Il semble important, pour des questions de transparence et en essayant de le faire avec la méthode, que tout le monde puisse comprendre les positions des uns et des autres.

Il semble à M. Jonathan SOREL que le débat sur les grandes orientations est relativement partagé, c'est-à-dire sur la lutte contre la pollution de l'air ou même sur une réduction progressive de la place de l'automobile dans la ville de Paris, mais que le débat se pose sur la méthodologie, sur le rythme notamment, de la mise en œuvre de cette réforme.

Le vœu vise à répondre à cette question toute simple : continuons-nous sur la piétonisation des quais ? Ou demain – puisque l'arrêté est tombé – faut-il permettre, même pour un temps sur deux, trois, quatre ans, le retour des voitures ? C'est une question pour laquelle les Parisiens méritent de la clarté. Il a la conviction que si on reprend le débat un peu de manière apaisée et à zéro, que comme ils l'avaient dit en 2014, les Parisiens sont majoritairement favorables à ce qu'on libère de l'espace pour les piétons et les modes de déplacement doux, et donc, sont favorables à la poursuite de cette piétonisation des berges.

Le vœu a été écrit dans cet état d'esprit en disant : « Essayons de redéfinir un socle commun » : un, réaffirmer la poursuite du travail en commun entre Paris et la Région Île-de-France. Il est attristé et se dit persuadé que dans beaucoup de métropoles du monde les institutions arrivent à mieux travailler ensemble. C'est un projet tellement fort, tellement emblématique que l'on devrait continuer à renforcer encore le travail entre les institutions.

Le deuxième principe du vœu, qui est le plus important, c'est réaffirmer le principe de la piétonisation des berges et le refus du retour de la circulation automobile sur les quais bas. Il a découvert après le dépôt que la position de Mme Valérie PÉCRESSE était de limiter pour un temps puis de manière modulée au moins une grande partie de la semaine, le retour des véhicules sur les quais bas. Clairement, le vœu s'inscrit sur une position qui n'est pas du tout celle de Mme Valérie PÉCRESSE.

Troisième point du vœu, c'est la poursuite d'une réflexion commune sur l'aménagement des quais hauts. M. Jonathan SOREL se dit éventuellement prêt à retravailler cette proposition. Il se rend compte, notamment après avoir lu les positions de M. Sébastien DULERMO, que tout le monde n'est pas forcément pour ce transport au niveau de service, ce pourrait aussi être un débat sur les véhicules propres, etc. Donc, à la limite, il pourrait être ouvert à la discussion sur ce principe des réaménagements des quais hauts, mais on pourrait dire qu'il faut continuer ensemble une réflexion collective sur les quais hauts.

Autre point, les politiques d'accompagnement, point qui est collectivement partagé. Il faut accompagner cette réforme par des parkings relais ou des voies réservées, on peut aussi renforcer cet aspect-là.

Le dernier point, cher à son collègue député M. Sylvain MAILLARD, est la nécessité d'améliorer la place des piétons parce qu'il est vrai que l'on parle aussi beaucoup des vélos, des bus, etc., mais le débat sur l'élargissement des trottoirs paraît important. Et donc, autant le prendre en compte dans une réflexion globale sur la mobilité.

À propos du vœu de la majorité, M. Jonathan SOREL veut garder un ton constructif, loin de toute polémique, mais il ne répond pas à la question fondamentale du débat qui est : demain, faut-il remettre les voitures sur les quais bas ou non, ou poursuivre la piétonisation ? Le vœu n'y répond pas. Il est proposé des choses autour. Pourquoi pas ? Rajouter une étude impact, des référendums ? M. Jonathan SOREL se déclare réservé parce que si on reprend l'énumération : « accélérer l'arrivée des bus propres », est-ce qu'on va faire un référendum ? Les gens sont tous pour. « Voie dédiée aux véhicules propres », est-ce qu'on fait un référendum local ? il ne sait pas si c'est nécessaire. Ensuite, on laisse entrevoir un objectif de piétonisation mais sans répondre à la question du rythme, à la question des modalités. Le vœu ne répond pas à la question : qu'est-ce qu'on fait maintenant des quais ?

Est-ce que demain, on suit la proposition de Mme Valérie PÉCRESSE ou est-ce qu'on continue sur la piétonisation ? Oui ou non, de manière très claire. Pour lui, le texte n'y répond pas, il n'est pas suffisamment clair par rapport au débat politique en cours.

Madame le Maire remercie M. Jonathan SOREL pour son exposé. Elle comprend la position de Mme Valérie PÉCRESSE, présidente de Région, avec laquelle elle partage un certain nombre de points de vue. Néanmoins elle se prononce, comme beaucoup autour de cette table du conseil, favorable à la valorisation de ce site absolument magnifique à Paris. En cela, elle est favorable à la piétonisation et à la piétonisation pérenne. C'est un site qui n'a pas vocation à être ou à rester une autoroute urbaine. Autrement dit, pour être vraiment clair, les berges de Seine n'ont plus vocation à accueillir les voitures et Madame le Maire a exprimé son point de vue à la Présidente de Région. Néanmoins, le vrai problème de ce dossier depuis trois semaines, malheureusement, ce n'est pas voiture ou pas voiture, piéton ou pas piéton, c'est l'impréparation totale et la méthode qui a été employée par Mme HIDALGO. En écoutant M. Jonathan SOREL, Madame le Maire s'est interrogée : Pourquoi Mme HIDALGO n'a-t-elle pas appelé M. SOREL qui présente les choses de façon beaucoup moins brutale, beaucoup moins sectaire ? On ne peut être que d'accord avec la façon dont les choses ont été présentées.

Mais la réalité est tout autre parce que la fermeture à la circulation, et on en sait quelque chose dans le 9^e, ne s'est accompagnée d'aucune compensation pour les transports en commun ni pour les vélos. Madame le Maire pense que M. Jonathan SOREL en convient aussi puisqu'il demande des mesures d'accompagnement. On doit convenir que cet aménagement a été décidé sans aucun dialogue avec les autres décideurs et en particulier avec la Région Île-de-France. On parle beaucoup de Mme Valérie PÉCRESSE mais elle est arrivée à la tête de la région début 2016. Il n'y a pas eu de concertation non plus avec le président HUCHON qui, pourtant, appartenait à la même famille politique que Mme HIDALGO. Le vrai problème de ce dossier, comme de beaucoup d'autres dossiers pilotés par la Maire de Paris, c'est le jusqu'au-boutisme, c'est le fait qu'elle ne rassemble pas sur des projets qui sont pourtant des projets structurants. Dans des villes comme Bilbao, Valence, Bratislava, et d'autres, on n'a pas attendu la Ville de Paris pour aménager les berges des grandes métropoles pour empêcher les voitures d'y circuler. Mais ces aménagements ont été travaillés, autrement que comme Mme HIDALGO qui - il faut bien le dire - travaille les autres dossiers avec légèreté et entêtement. On le voit avec le Vélib'2, on le voit avec la gestion des panneaux publicitaires, on le voit avec la privatisation du stationnement, avec le plan vélo, avec les places parisiennes..., sans jamais consulter et au mépris des règles légales. Ce qui provoque toute une agitation, une hystérie du débat, depuis maintenant trois semaines.

On voudrait nous faire croire que l'ennemi de cet aménagement, ce sont les élus qui ont des sensibilités politiques différentes des vôtres, mais la responsable, c'est Mme HIDALGO elle-même.

Sur le texte du vœu par lui-même, il n'y a rien à dire. Mais dans le préambule, c'est tout blanc ou tout noir, il faut être avec Mme HIDALGO ou contre elle. Mais la situation dans laquelle on se trouve aujourd'hui est de sa responsabilité ! Ce n'est pas le recteur, ce n'est pas le préfet, ce n'est pas Emmanuel MACRON, ce n'est pas François HOLLANDE ! C'est elle qui a provoqué cette situation, ce que Madame le Maire regrette beaucoup parce que c'est une occasion manquée. La Maire de Paris a tenté de mobiliser samedi quelques centaines de personnes, ce qui n'est quand même pas beaucoup pour signer des pétitions alors qu'il faut travailler de concert avec tous les partenaires, Région, Etat, Métropole et arrondissements bien sûr.

Madame le Maire rappelle qu'il faut remettre à plat, revoir la méthode et faire en sorte que dès maintenant on puisse travailler avec la Région, avec tous les partenaires pour que les voitures ne reviennent pas sur les berges et qu'on puisse avoir un aménagement réussi, pas simplement du bitume, mais un aménagement à la hauteur de ce site absolument magnifique reconnu par l'UNESCO en 1991. Madame le Maire remarque avec malice que Mme HIDALGO invoque l'argument de l'UNESCO quand elle ne veut pas le suivre sur l'inscription des Toits de Paris.

Entre le moment où M. Jonathan SOREL a déposé son vœu et celui où on en discute, l'arrêté n'avait pas été pris à ce moment-là, Mme HIDALGO a quand même opposé une fin de non-recevoir à la Région. On n'est pas dans une bataille de femmes politiques, il faut trouver un consensus. Mme Valérie PÉCRESSE, dès le premier jour a dit : « Tendons la main, tendons la main, tendons la main ! ». Une semaine après, Mme HIDALGO, elle-même, lui a répondu en disant que Mme PÉCRESSE s'occupe de ce dont elle doit s'occuper car c'est elle la Maire de Paris. « Fermez le ban ! ».

Si ce vœu était adopté ici, si Madame le Maire passait outre le préambule qui ne lui convient pas, il ne serait même pas adopté au Conseil de Paris puisque La Maire de Paris ne va pas aussi loin dans la méthode. C'est la raison pour laquelle elle a souhaité, avec l'ensemble de l'Exécutif municipal du 9^e, proposer un vœu qui lui semblait être plus clair sur la non-circulation des véhicules dès à présent. Comme pour les rythmes scolaires, on a tout à gagner à consulter les gens. Madame le Maire a entendu tout à l'heure dans l'exposé sur le plan climat qu'une consultation, dont on ne sait pas si elle sera régie par la loi, aurait lieu sur le climat. Pourquoi ne pas utiliser cette consultation pour parler des berges ? Il ne s'agit pas de dire : pour ou contre la piétonisation des voies sur berges, mais s'interroger sur toutes les mesures qui doivent accompagner la piétonisation des voies sur berges. C'est la raison de ce vœu qui semble beaucoup plus complet que celui de M. Jonathan SOREL.

Madame le Maire propose de discuter sur les deux vœux, sur les deux propositions.

M. Bertrand LIGER revient sur l'historique de la fermeture des voies sur berges pour dire qu'elle avait été proposée pour des raisons de santé, pour faire baisser la pollution à Paris. C'était au départ le problème essentiel. Qui peut être contre améliorer la santé des Parisiens ? On s'est aperçu que, contrairement à ce qui est dit, la pollution a en effet baissé sur les voies sur berges, mais qu'elle s'est déplacée ailleurs ! Elle s'est déplacée dans les quartiers d'habitation, dans les rues annexes au quai ou boulevard Saint-Germain qui est devenu maintenant une sorte de véritable autoroute à la place des quais ou à la place des voies sur berges où personne n'habitait. Donc finalement, au niveau de la pollution, ce n'est pas meilleur. Or, on constate que sur la voie Georges Pompidou en amont du pont d'Iéna, pont de Garigliano, on a créé une voie vélo sur la moitié ; il n'y a pas un vélo quasiment qui circule sur cette voie-là ! Dans un sens, ils préfèrent les quais hauts et dans l'autre sens, il n'y a quasiment personne. On parle d'aménagement des quais et de cette voie sur berge en bas et il faut rappeler que pendant trois semaines on a eu des inondations de ces quais. Il ne voit pas très bien quel aménagement on peut faire le long lorsqu'il y a pendant trois semaines de l'eau sur les voies sur berges. Quant aux pauvres Parisiens qui sont pris dans les encombrements, ils n'ont même plus les vélos pour pouvoir se déplacer et à pied, il pleuvait tous les jours. Ce n'était pas très gai pour eux.

M. Bertrand LIGER termine en disant que cette voie qui est une voie un peu autoroutière créé sous Georges POMPIDOU est un axe essentiel de déplacement dans la Région. Il ne concerne pas que les Parisiens mais aussi la métropole, le Conseil Régional, la Région et il faut travailler en concertation avec eux ! Que l'on réduise la place de l'automobile, c'est bien, mais il faut le faire avec des mesures en amont qui précèdent cette fermeture de voie puisque sans ça, on arrive à la catastrophe dans laquelle on est aujourd'hui ; c'est-à-dire que les gens ne peuvent plus circuler. On parle des voies sur berges, mais aussi de la rue de Rivoli dans l'autre sens qui est excessivement problématique ! Il pense que la présidente du Conseil Régional propose des mesures positives pour évoluer doucement, sûrement vers une baisse de la place de l'automobile dans Paris, mais en le faisant graduellement et pas comme on l'a fait.

M. Sylvain MAILLARD confirme qu'il ne votera pas l'amendement de son collègue M. Jonathan SOREL mais votera celui de Madame le Maire et de l'exécutif municipal sur lequel une écriture commune a été trouvée après discussion.

La position de l'exécutif est très claire : il ne veut pas que les voitures reviennent sur les voies sur berges. Le problème du vœu de M. Jonathan SOREL est qu'entre temps, il y a eu une décision du Tribunal, une décision de justice contraire aux objectifs de tous les élus présents autour de la table.

Il faut pouvoir sortir de cette situation. Mme Valérie PÉCRESSE a proposé une alternative que, et il a eu l'occasion de lui dire, M. Sylvain MAILLARD ne trouve pas crédible. C'est une alternative qui ne peut pas être mise en place concrètement. L'idée est intéressante, mais concrètement, on ne peut pas la mettre en place. Deuxièmement, cela enverrait un mauvais signal en remettant des voitures et donc en ré-hystérisant le débat dans un an, dans deux ans, dans trois ans, quand on arrêtera à nouveau la circulation. Donc, il faut pérenniser un équipement. La remarque de M. Bertrand LIGER sur le fait que c'est inondé est une bonne remarque, mais on pourrait imaginer un autre équipement au bord de la Seine et se dire qu'au 21^e siècle, on peut créer un équipement qui ne prenne pas l'eau à cet endroit.

Ce que l'exécutif a souhaité, c'est écrire un vœu qui permette de sortir de cette situation car on redit clairement tous autour de cette table que l'on ne veut pas que les voies redeviennent des voies autoroutières. En revanche, on demande à la Maire de Paris, à l'ensemble des acteurs, de se remettre autour de la table pour pouvoir trouver une solution. On dispose d'un fonds de péréquation, 100 millions par an que Paris paye aux Régions à travers le STIF. Il faut exiger de construire des parkings gratuits dans l'ensemble des gares de banlieues pour que les voitures ne rentrent plus dans Paris. Ça, c'est une solution concrète. Madame le Maire a porté une solution sur un péage urbain. Ce n'est pas forcément la solution de M. Sylvain MAILLARD, mais au moins, il y a des idées concrètes sur lesquels on peut réfléchir.

Il pense que le vœu de M. Jonathan SOREL avait été écrit avant la décision du Tribunal. Il est important de construire une position qu'il espère unanime en disant qu'il faut remettre tout le monde autour de la table. C'est important de le redire au Conseil de Paris.

Madame le Maire, après avoir donné lecture du vœu déposé par l'exécutif, demande à M. Jonathan SOREL s'il maintient son vœu ou s'il est possible de trouver un consensus.

M. Jonathan SOREL, toujours dans un esprit constructif, souhaite maintenir son vœu.

Sur la pollution et sur le trafic automobile, il faut prendre de la hauteur. Les deux vont baisser, les deux vont baisser ! La Préfecture a reconnu une baisse de 25 points de pollution. Il a des points noirs, mais puisque la place de la voiture va diminuer grâce à cette réforme, la pollution va diminuer. C'est une mesure qui va faire baisser la pollution à Paris.

Madame le Maire note que ces éléments figuraient dans le rapport, mais M. Jonathan SOREL regrette qu'il ne soit pas mentionné que la circulation automobile a diminué de cinq points, mais Madame le Maire n'en a pas franchement l'impression.

M. Jonathan SOREL dit que c'est une réalité. Il pense que Mme Anne HIDALGO est une bonne maire et que la Ville de Paris fait honneur à ses habitants. Mais la vraie question posée est la question de la concertation, du rapport aux autres institutions, c'est une question démocratique. C'est le vrai sujet de cette affaire et Mme Anne HIDALGO n'a pas à s'excuser de faire ce qu'elle fait. Elle ne fait pas ce qu'elle veut, elle fait ce pour quoi elle a été élue. En 2014, les Parisiens lui ont donné mandat pour piétonner les berges, partant de là, elle n'a pas à s'excuser ou à demander la permission de faire de la concertation.

Où est le blocage ? Est-ce que ce n'est pas quand le Conseil Régional dépose des recours ? Est-ce que ce n'est pas quand le Préfet bloque sur la question de la réversibilité ? La position de M. Jonathan SOREL est qu'il faut en finir avec la prébende du Préfet qui empêche la Maire de faire ce pour quoi elle a été élue, c'est une vraie question démocratique. Aujourd'hui, la Maire est empêchée de faire pleinement ce pour quoi elle a été élue, soit par des rapports politiques compliqués avec les institutions, soit par des questions juridiques et notamment par la place du Préfet.

C'est une vraie question démocratique et il faut soutenir la Maire de Paris. On l'a fait sur les JO avec la Région Île-de-France et ce n'est pas parce que Mme Valérie PÉCRESSÉ était associée à Mme Anne HIDALGO sur les JO qu'elle la soutenait et aux prochaines élections elle sera contre. Cela ne veut pas dire d'être pour Mme Anne HIDALGO et que c'est un plaidoyer pour elle, il faut travailler ensemble sur ce sujet.

Madame le Maire juge le deuxième vœu plus complet, plus clair et lui demande si reformuler une expression peut lui permettre de le voter.

M. Jonathan SOREL ne le trouve pas suffisamment clair, on parle « des mesures qui sont discutées avec différents partenaires », mais on ne sait pas lesquels. Le vœu ne répond pas à la question posée aujourd'hui.

Madame le Maire le comprend mais répond que quand M. Jonathan SOREL dit : « pauvre Mme HIDALGO, elle est toujours contrainte ou empêchée par le Préfet, la Région... », elle a eu une occasion folle du temps de François HOLLANDE de revenir sur le statut de Paris, une occasion, là aussi, manquée avec la réforme du statut de Paris adoptée en février 2016. La Maire du 9^e rappelle qu'avant elle, d'autres Maires de Paris ont été aux responsabilités, il y a eu Jacques CHIRAC, il y a eu Jean TIBERI, il y a eu Bertrand DELANOË. Bertrand DELANOË a aménagé les berges rive gauche et on ne s'est pas retrouvé dans cette situation avec pourtant la même préfecture, la même Région, les mêmes règles de droit. On peut toujours reporter les difficultés sur les autres, mais sans l'accabler, on peut parler de légèreté et d'entêtement et de jusqu'au-boutisme parce qu'on se retrouve dans une situation difficile.

Madame le Maire réaffirme sa volonté et sa position extrêmement claire pour que les berges restent piétonnes et qu'on puisse avoir un aménagement qui réponde vraiment à l'attractivité de ce territoire, l'attractivité de Paris pour les Parisiens d'abord et pour les nombreux visiteurs amoureux de Paris. C'est-à-dire que le panorama vu de ces berges est tellement formidable que oui, il doit être réservé aux piétons, à la promenade et ainsi renforcer le rayonnement touristique de Paris.

M. Sylvain MAILLARD à ce sujet utilise le mot d'amateurisme car comme pour la gestion de Vélib'... il faut dire la vérité.

Il se déclare en désaccord avec M. Jonathan SOREL quand il dit que c'est une décision politique, que la Maire fait ce qu'elle veut. Non, il y a des règles. Sur un autre dossier, en face, rue du Louvre juste en face des quais, la Maire de Paris et l'adjoint en charge de ce dossier, M. NAJDOVSKI, avec lequel il a eu une discussion, partent sur un principe : faire une seule voie de passage de voitures parce que c'est mieux, on va faire une autoroute à vélo. Le Préfet agit en réfléchissant, il n'est pas là pour faire de la politique, et il estime qu'il faut absolument qu'il y ait une voie de contournement. Heureusement, car au-delà du contentement de la population qui se dit : « Je ne veux plus de voitures », il répond : « Mais attendez, s'il y a le feu, comment passent les pompiers ? S'il y a un véhicule de secours, si la police doit passer dans la rue... ».

Il est important et heureux qu'il y ait des contre-pouvoirs. La Maire de Paris doit appliquer son programme, on est dans un pays de loi. Mais si le Tribunal administratif explique que le dossier a été mal monté, il faut revenir dessus parce que nous sommes dans un pays de loi et heureusement il y a un Tribunal !

Madame le Maire soumet les deux vœux au Conseil d'arrondissement.

VŒU RELATIF À L'AMÉNAGEMENT DES BERGES DE SEINE PRÉSENTÉ PAR JONATHAN SOREL, CLAIRE MOREL, PAULINE VÉRON.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;

Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;

Vu le vœu présenté par M. Jonathan SOREL, Conseiller du 9^e arrondissement ;

Est rejeté par 11 voix contre et 2 voix pour (Mme Pauline VÉRON et M. Jonathan SOREL) le vœu suivant :

Au-delà des clivages politiques, l'aménagement des berges de Seine est un projet déterminant pour l'avenir de Paris. C'est un projet urbain qui doit permettre d'améliorer la qualité de vie des habitants, au croisement des enjeux de santé

publique et de mobilités. C'est également un projet important pour assurer l'attractivité et le rayonnement international de Paris et de la Région Ile-de-France.

Depuis l'élection d'Anne HIDALGO en 2014, plusieurs étapes ont été franchies jusqu'à la création par arrêté en octobre 2016 d'une aire piétonne sur les rives de Seine. Plus d'un an après, d'après la Préfecture de Police, les résultats font état à la fois d'une baisse de la circulation et d'une baisse de 25% de la pollution de l'air aux alentours des berges de Seine.

Pour autant, alors que tout le monde semble en partager les grands objectifs, un débat politique s'est installé sur les modalités de l'aménagement des berges de Seine. Ce débat a été récemment relancé, après le dépôt d'un recours soutenu par la Région Ile-de-France, par la décision du tribunal administratif d'annuler l'arrêté municipal de piétonisation.

Alors qu'un nouvel arrêté municipal a été pris par Anne HIDALGO, il semble nécessaire de sortir des postures politiciennes et des arguties juridiques pour réaffirmer les grands principes susceptibles de rassembler toutes les énergies au service d'un grand projet urbain d'intérêt général.

Ainsi, le Conseil d'arrondissement du 9^e arrondissement de Paris et sa maire, Delphine BÜRKLI, membre du conseil d'Ile-de-France mobilité, se prononce pour :

- la poursuite du travail en commun entre la ville de Paris, la Région Ile-de-France et le syndicat de transports en commun Ile-de-France mobilité, notamment en matière de parcs relais.

- le maintien d'un principe de piétonisation des berges et le refus du retour de la circulation automobile sur les quais bas.

- la poursuite d'une réflexion commune sur le réaménagement des quais hauts, la possibilité d'y réduire la circulation automobile en particulier à proximité des zones habitées et d'y installer une ligne de transports en commun à haut niveau de service, non polluante et silencieuse.

- la nécessité d'accompagner la baisse de la circulation automobile par le renforcement de l'offre de transports en commun à Paris et en Ile-de-France.

- la nécessité d'améliorer la place des piétons dans l'espace public et d'encourager le recours aux modes de déplacements doux.

VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9E ARRONDISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;

Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;

Vu le vœu présenté par Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 10 voix pour, 2 voix contre (Mme Pauline VÉRON et M. Jonathan SOREL) et 1 abstention (M. Bertrand LIGER) le vœu suivant :

Considérant que le Tribunal administratif de Paris a annulé la délibération du Conseil de Paris du 26 septembre 2016 déclarant le projet d'aménagement des berges d'intérêt général et par voie de conséquence l'arrêté du 18 octobre 2016 portant sur la piétonnisation de la voie sur berges rive droite ;

Considérant que l'annulation de ces textes est principalement motivée par les « inexactitudes, omissions et insuffisances cumulées de l'étude d'impact (qui) n'ont pas permis au public d'apprécier les effets du projet d'aménagement envisagé au regard de son importance et de ses enjeux et ont ainsi pu avoir pour effet de nuire à l'information complète de la population » ;

Considérant que le Tribunal administratif s'inscrit dans la continuité des remarques faites par l'autorité environnementale dans son avis du 10 mai 2016 qui réclamait alors des études complémentaires ;

Considérant que le référendum local tel que défini par les articles LO1112-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales permet aux électeurs, sous certaines conditions, de décider de la mise en œuvre ou non d'un projet relevant des compétences de la collectivité ;

Considérant le rapport produit par Pierre CARLI, médecin-chef du Samu de Paris, président du Comité régional d'évaluation de la fermeture des voies sur berges parisiennes concernant l'étude de la circulation à Paris entre septembre 2016 et septembre 2017 concluant à « l'absence d'impact positif sur la qualité de l'air », un phénomène « directement lié à l'augmentation du niveau de congestion du trafic » et que « Les temps de parcours des bus (environ 25 lignes concernées) ont été impactés de manière significative dans leur traversée du secteur » ;

Considérant que depuis la fermeture des voies sur berges une hausse du trafic automobile a été constatée dans le 9^e : + 19% boulevard Poissonnière ; ainsi qu'une hausse de la pollution au dioxyde d'azote : + 15% rues La Fayette et Châteaudun ; et une augmentation du bruit : + 1,3DB rue La Fayette ;

Considérant que loin de revenir sur la piétonnisation des voies sur berges il convient aujourd'hui de l'accompagner, bien au contraire, des mesures nécessaires pour en limiter les effets induits de report notamment dans le 9^e arrondissement de Paris ;

Considérant que la région Île-de-France a proposé à la Ville de Paris des mesures pour améliorer la qualité de l'air à Paris : accélération de l'arrivée des bus propres, voies dédiées aux véhicules propres et aux covoitureurs sur les autoroutes menant à Paris, fonds air bois pour remplacer les installations de chauffage, rénovation du matériel roulant, parkings relais aux Portes de Paris, service de vélo en libre-service de longue durée, carrefours intelligents et renforcement de la logistique fluviale ;

Delphine BÜRKL et l'exécutif municipal du 9^e arrondissement émettent le vœu :

- que sans plus attendre une étude des impacts de la piétonnisation de la voie sur berges rive droite soit diligentée, corrigeant les insuffisances relevées tant par l'autorité environnementale, la commission d'enquête et le tribunal administratif ;

- qu'un référendum local sur toute nouvelle mesure visant à accompagner la piétonnisation soit organisé adossé aux conclusions de l'étude précédemment mentionnée ;

- que des mesures pour améliorer la qualité de l'air soient discutées avec les différents partenaires et mises en œuvre rapidement afin d'aboutir à une piétonnisation réussie de la voie sur berges rive droite.

Madame le Maire donne rendez-vous le 16 avril pour le prochain Conseil d'arrondissement et remercie aux habitants du 9^e arrondissement qui ont assisté à ce Conseil.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil d'arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

L'Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement


Sylvie LEYDET